

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1035

18 mai 2010

SOMMAIRE

3i GC Holdings U1 S.à r.l.	49634	Henderson Global Investors Limited, Luxembourg Branch Office	49651
Ancapa Investments	49657	Huybrechts Keramiek Luxembourg S.A.	49679
Birgit Börner S.à r.l.	49672	Huybrechts Keramiek Luxembourg S.A.	49669
Birgit Börner S.à r.l.	49675	Imerys Re	49666
BMBIO S.C.	49646	Inter-Re S.A.	49658
CA Animation	49680	Interstate Europe	49672
Café Central Victor Hugo S.à r.l.	49649	Knauf Center Pommerlach S.A.	49679
Capitis Partners S.à r.l.	49648	Laurad Groupe Holding S.à r.l.	49634
CD&R Osprey Investment S.à r.l.	49660	Lussemburgo Gestioni S.A.	49646
CI CEL II S.à r.l.	49658	MAG Industrial Intermediate International Holdings S.à r.l.	49673
Distinctive Luxembourg S.à r.l.	49676	Manasse S.A.	49670
Edmond de Rothschild Private Equity China Management S.à r.l.	49654	M.B.S. Buildings SA	49680
Espace et Paysages	49657	Mercurio Solar S.à r.l.	49660
Essetre Holding S.A.	49674	Mercurius S.A.	49671
Euro-Am Immobilier S.A.	49663	Netif S.A.	49654
Europa Aluminium S.à r.l.	49666	ProLogis UK CCXXII S.à r.l.	49634
European Marketing Group (Luxembourg) S.A.	49678	RE&F S.A.	49658
F.A.M. Fund Advisory	49669	Restaurant II Faro SA	49648
Fleurentine S.à r.l.	49675	Romain HEIRENS Sàrl	49672
Gestfin	49665	Secret Garden S.à r.l.	49680
Halbis Funds	49653		
HBI Neuss S. à r.l.	49653		

Laurad Groupe Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 137.024.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales de classe A signé en date du 9 mars 2010, avec effet à ce jour, que la société Sinequanon Real Estate Services General Partner S.A. a cédé quatre-vingt-dix-neuf (99) parts sociales de classe A qu'elle détenait dans la société Laurad Groupe Holding S.à r.l. à la société Laurad Management Participations S.à.r.l., ayant son siège social au 121, avenue de la Faïencerie, immatriculée au Registre de Commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 121323.

Pour extrait

La Société

Signature

Référence de publication: 2010050428/17.

(100052127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2010.

ProLogis UK CCXXII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 109.193.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2010.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gert-Jan Meerkerk

Gérant

Référence de publication: 2010050303/14.

(100052243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2010.

3i GC Holdings U1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 152.371.

—
STATUTES

In the year two thousand ten, on March twenty-fourth.

Before Maître Martine SCHAEFFER, civil law notary with residence in Luxembourg.

There appeared:

1. Introduction.

1.1 3i Growth Capital B L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of the United Kingdom and registered under number LP 13778, having its registered office at 16 Palace Street, SW1E 5JD, London, United Kingdom (the "Appearing Party").

1.2 The Appearing Party was represented by Mr. Raymond Thill as its proxy (the "Proxy") pursuant to proxy forms dated 23 March 2010. The proxy form, signed ne varietur by the Appearing Party and the Notary, shall remain annexed to this deed and shall be registered with it.

2. Articles of Incorporation. The Appearing Party, represented by the Proxy, has requested the Notary to incorporate a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") with the following articles of incorporation which the Notary has read to the Appearing Party, represented by the Proxy:

Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration

1. Art. 1. Form - Corporate name. There is formed a private limited liability company under the name "3i GC Holdings U1 S.à r.l." which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular

by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the "Articles").

2. Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 However, the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

2.4 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company.

2.5 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

3. Art. 3. Object.

3.1 The Company's object is to, directly or indirectly, acquire, hold or dispose of interests and participations in Luxembourg or foreign entities, by any means and to administrate, develop and manage such holding of interests or participations.

3.2 The Company may make real estate related investments whether directly or through direct or indirect participations in subsidiaries of the Company owning such investments.

3.3 The Company may also, directly or indirectly, invest in, acquire, hold or dispose of any kind of asset by any means.

3.4 The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the "Connected Companies") or any other entity, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

3.5 The Company may in particular enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue, always on a private basis, of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments convertible or not, the use of financial derivatives or otherwise;
- to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;
- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, within the limits of and in accordance with the provisions of Luxembourg Law;

3.6 The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operations and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above.

4. Art. 4. Duration.

4.1 The Company is established for an unlimited duration.

Chapter II. - Capital, Shares

5. Art. 5. Share capital.

5.1 The corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares with a nominal value of one cent of Euro (EUR 0.01) each (hereafter referred to as the "Shares") divided into ten (10) classes, as follows:

- One hundred twenty-five thousand (125,000) class A1 shares,
- One hundred twenty-five thousand (125,000) class A2 shares,
- One hundred twenty-five thousand (125,000) class A3 shares,
- One hundred twenty-five thousand (125,000) class A4 shares,
- One hundred twenty-five thousand (125,000) class A5 shares,
- One hundred twenty-five thousand (125,000) class A6 shares,

- One hundred twenty-five thousand (125,000) class A7 shares,
- One hundred twenty-five thousand (125,000) class A8 shares,
- One hundred twenty-five thousand (125,000) class A9 shares, and
- One hundred twenty-five thousand (125,000) class A10 shares,

Together referred to as the "Class A Shares" or the "Shares" and having such rights and features as set out in the Articles.

5.2 The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders".

5.3 The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles.

- The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of Shares including by the cancellation of one or more entire classes of Shares through the repurchase and cancellation of all the shares in issue in such class (es). In the case of repurchases and cancellations of classes of Shares such cancellations and repurchases shall be made in the reverse numerical order (starting with the class A10).

- In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a class of Shares, such class of Shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class to the Available Amount (with the limitation however to the Total Cancellation Amount as determined by the General Meeting of Shareholders) and the holders of Shares of the repurchased and cancelled class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each Share of the relevant class held by them and cancelled.

5.4 The Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of Shares in issue in the class of Shares to be repurchased and cancelled.

5.5 The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the Board of Managers and approved by the General Meeting of Shareholders on the basis of the relevant Interim Accounts and in accordance with the provisions of Article 15 of the Articles. The Total Cancellation Amount for each of the Shares shall be the Available Amount of the relevant class at the time of the cancellation of the relevant class unless otherwise resolved by the General Meeting of Shareholders in the manner provided for an amendment of the Articles provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.

5.6 Upon the repurchase and cancellation of the Shares of the relevant class of Shares, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

For the purposes of this Article 5, the following words shall have the following definitions:

- "Available Amount" means in relation to the Shares the total amount of net profits attributable to the class of Shares (as determined in accordance with Article 15 of the Articles) of the Company (including carried forward profits) to the extent the Shareholders would have been entitled to dividend distributions according to Article 15 of the Articles, increased by (i) any freely distributable reserves (including for the avoidance of doubt the share premium reserve) and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of Shares to be cancelled but reduced to the extent this correspond to available amounts in accordance with law by (i) any losses (included carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$ Whereby:

AA = Available Amount;

NP = net profits attributable to the class of Shares in accordance with the provisions of Article 15 of the Articles (including carried forward profits as determined for the relevant class of class of Shares in accordance with the provisions of Article 15 of the Articles);

P = any freely distributable reserves;

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of Shares to be cancelled to the extent this correspond to available amounts in accordance with law;

L = losses (including carried forward losses);

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles.

- "Cancellation Par Value" means the cancellation amount per Share to be paid to the Shareholders.

- "Cancellation Value Per Share" means the cancellation amount per Share to be paid to the Shareholders.

- "Interim Accounts" means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.

- "Interim Accounts Date" means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant class of Shares.

- "Total Cancellation Amount" means the amount to be paid as the redemption price for the Shares so redeemed.

5.7 In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s).

5.8 The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by the Law.

6. Art. 6. Shares indivisibility. Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

7. Art. 7. Transfer of Shares.

7.1 In case of a single Shareholder, the Company's Shares held by the single Shareholder are freely transferable.

7.2 In case of plurality of Shareholders, the Shares held by each Shareholder may be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the Law.

Chapter III. - Management

8. Art. 8. Management.

8.1 The Company is managed by one or more manager(s) appointed by a resolution of the shareholder(s). In case of one manager, he/she/it will be referred to as the "Sole Manager". In case of plurality of managers, they will constitute a board of managers ("conseil de gérance") (hereafter the "Board of Managers").

8.2 The managers need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause by a resolution of the Shareholder(s).

9. Art. 9. Powers of the sole manager or of the Board of Managers.

9.1 In dealing with third parties, the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

9.2 All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Sole Manager or in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

10. Art. 10. Representation of the Company. Towards third parties, the Company shall be, in case of a Sole Manager, bound by the sole signature of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the sole signature of any manager or by the signature of any person to whom such power shall be delegated, in case of a Sole Manager, by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by any manager.

11. Art. 11. Delegation and Agent of the sole manager or of the Board of Managers.

11.1 The Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers or any manager may delegate its/ their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

11.2 The Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers or any manager will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

12. Art. 12. Meeting of the board of managers.

12.1 In case of plurality of managers, the meetings of the Board of Managers are convened by any manager. The Board of Managers may appoint a chairman.

12.2 The Board of Managers may validly debate and take decisions without prior notice if all the managers are present or represented and have waived the convening requirements and formalities.

12.3 Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telegram or telefax or email or letter another Manager as his proxy. A Manager may also appoint another Manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

12.4 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.

12.5 In case of urgency, decisions of the managers may be taken in writing, and, provided that they are signed by all the managers, shall be as proper and valid as though they had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such decisions can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

12.6 The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by all managers present or represented at the meeting.

12.7 Extracts shall be certified by any Manager or by any person nominated by any Manager or during a meeting of the Board of Managers.

Chapter IV. - General meeting of Shareholders

13. Art. 13. Powers of the general meeting of Shareholder(s) - Votes.

13.1 If there is only one Shareholder, that sole Shareholder assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting and takes the decisions in writing.

13.2 In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares, which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. All Shares have equal voting rights.

13.3 If all the shareholders are present or represented they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

13.4 If there are more than twenty-five Shareholders, the Shareholders' decisions have to be taken at meetings to be convened in accordance with the applicable legal provisions.

13.5 If there are less than twenty-five Shareholders, each Shareholder may receive the text of the decisions to be taken and cast its vote in writing.

13.6 A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not be a Shareholder.

13.7 Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them. However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's Share capital, subject to any other provisions of the Law. Change of nationality of the Company requires unanimity.

Chapter V. - Business year

14. Art. 14. Business year.

14.1 The Company's financial year starts on the 1st April and ends on the 31st March of each year.

14.2 At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Sole Manager or in case of plurality of managers, by the Board of Managers and the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3 Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

15. Art. 15. Distribution right of shares.

15.1 From the net profits determined in accordance with the applicable legal provisions, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

15.2 To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers shall propose that cash available for remittance be distributed.

15.3 The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by the Shareholders in accordance Article 13.7 above and in accordance with the following provisions:

- the holders of class A1 Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point ten per cent (0.10%) of the nominal value of the class A1 Shares held by them, then,
- the holders of class A2 Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifteen per cent (0.15%) of the nominal value of the class A2 Shares held by them, then,
- the holders of class A3 Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point twenty per cent (0.20%) of the nominal value of the class A3 Shares held by them, then,
- the holders of class A4 Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point twenty-five per cent (0.25%) of the nominal value of the class A4 Shares held by them, then,
- the holders of class A5 Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point thirty per cent (0.30%) of the nominal value of the class A5 Shares held by them, then,
- the holders of class A6 Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point thirty-five per cent (0.35%) of the nominal value of the class A6 Shares held by them, then
- the holders of class A7 Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point forty per cent (0.40%) of the nominal value of the class A7 Shares held by them, then
- the holders of class A8 Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point forty-five per cent (0.45%) of the nominal value of the class A8 Shares held by them, then
- the holders of class A9 Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifty per cent (0.50%) of the nominal value of the class A9 Shares, and then,
- the holders of class A10 Shares shall be entitled to receive the remainder of any dividend distribution.

Should the whole last outstanding class of shares (by numerical order, e.g. class A10 Shares) have been cancelled following its redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution, the remainder of any dividend distribution shall then be allocated to the preceding last outstanding class of shares in the reverse alphabetical order (e.g. initially class A9 Shares).

15.4 In any case, dividends can only be distributed and Shares redeemed to the extent that the Company has distributable sums within the meaning of the Law and in accordance with the other applicable provisions of the Law.

15.5 Notwithstanding the preceding provisions, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the Shareholder(s) in accordance with the distribution provisions described in Article 15.3 before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient

funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the Shareholder(s).

Chapter VI. - Liquidation

16. Art. 16. Dissolution and Liquidation.

16.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

16.2 The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with the applicable legal provisions.

16.3 The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

16.4 Any liquidation proceeds shall be distributed in accordance with the distribution provisions provided for in Article 15.3.

Chapter VII. - Applicable law

17. Art. 17. Applicable law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on 31st March 2011.

3. Subscription and Payment for Share Capital. The share capital of the Company has been subscribed as follows:

Subscriber	Shares
3i Growth Capital B L.P.	125,000 class A1 shares
3i Growth Capital B L.P.	125,000 class A2 shares
3i Growth Capital B L.P.	125,000 class A3 shares
3i Growth Capital B L.P.	125,000 class A4 shares
3i Growth Capital B L.P.	125,000 class A5 shares
3i Growth Capital B L.P.	125,000 class A6 shares
3i Growth Capital B L.P.	125,000 class A7 shares
3i Growth Capital B L.P.	125,000 class A8 shares
3i Growth Capital B L.P.	125,000 class A9 shares
3i Growth Capital B L.P.	125,000 class A10 shares
Total	1,250,000 shares

Each of these shares has been fully paid up in cash. Proof that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) in respect of this cash contribution, corresponding to a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500), is at the free disposal of the Company has been given to the Notary, who expressly acknowledged receipt of the proof of payment.

4. Incorporation of the Company. The Notary has confirmed that a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") has been incorporated by virtue of the present deed under the name 3i GC Holdings U1 S.à r.l., with the articles of incorporation and the share capital stated above.

5. General Meeting of the Company. The Appearing Party, being the holder of all the Shares of the Company and represented by the Proxy, passed the following resolutions:

5.1 Each of the following is appointed as a manager of the Company for an undetermined duration:

5.1.1 François Bourgon, manager of companies, born 29 December 1969 in Phalsbourg (France), with professional address at 4, rue Jean Probst, L-2352 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

5.1.2 Antoine Clauzel, manager of companies, born 12 December 1952 in Reims (France), with professional address at 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

5.1.3 Stéphane Weyders, manager of companies, born on 2 January 1972 in Arlon (Belgium), with professional address at 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

5.2 The registered office of the Company is at 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

6. Costs and Notarial Deed.

6.1 The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed and/or in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand four hundred Euro (EUR 1,400.-).

6.2 The Notary, who understands and speaks English, states that at the request of the Appearing Party the present deed is written in English, followed by a French version, and that at the request of the Appearing Party, in case of divergence between the English and the French texts, the English version will prevail.

6.3 This notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

6.4 This document having been read to the Appearing Party represented by the Proxy, who is known to the notary by his or her name, first name, civil status and residence, the Proxy, on behalf of the Appearing Party, and the Notary have together signed this deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mil dix, le vingt-quatre mars.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. Introduction.

1.1 3i Growth Capital B L.P., une limited partnership constituée et existant en vertu du droit du Royaume-Uni, enregistrée sous le numéro LP 13778, ayant son siège social au 16 Palace Street, SW1E 5JD, Londres, Royaume-Uni (la "Partie Comparante").

1.2 La Partie Comparante a été représentée par M. Raymond Thill en tant que mandataire (le "Mandataire") en vertu d'une procuration datée du 23 mars 2010. La procuration, signée ne varietur par la Partie Comparante et le Notaire devra rester attachée au présent acte pour être enregistré avec lui.

2. Statuts. La Partie Comparante, représentée par le Mandataire, a requis le Notaire de constituer une société à responsabilité limitée ayant les statuts suivants que le Notaire a lu à la Partie Comparante, représentée par le Mandataire.

Titre I^{er} . Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée

1. Art. 1^{er} . Forme - Dénomination. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "3i GC Holdings U1 S.à r.l" qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la "Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi "), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les "Statuts").

2. Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.3 Toutefois, le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance de la Société est autorisé à transférer le siège de la Société dans la Ville de Luxembourg.

2.4 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance de la Société.

2.5 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

3. Art. 3. Objet.

3.1 L'objet de la société est d'acquérir, détenir ou disposer, directement ou indirectement, d'intérêts et participations dans des entités étrangères ou luxembourgeoises, par tous les moyens et d'administrer, développer et gérer ces intérêts et participations.

3.2 La Société pourra effectuer des investissements immobiliers, soit directement, soit à travers la détention, directe ou indirecte, de participations dans des filiales de la Société détenant ces investissements.

3.3 La Société pourra aussi, directement ou indirectement, investir dans, acquérir, détenir ou disposer de toutes sortes d'avoirs par tous moyens.

3.4 La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprises comme les "Sociétés Apparentées") ou toute autre entité, étant entendu que la Société

n'entrera dans aucune opération qui ferait qu'elle soit engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier.

3.5 La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes, il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission, toujours sur une base privée, de titres, d'obligations, de billets à ordre et autres instruments convertibles ou non de dette ou de capital, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérée comme performante;

- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise;

3.6 La Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci,

4. Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. - Capital, Parts

5. Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500) représenté par un million deux cent cinquante mille parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune (les "Parts Sociales") divisé en dix (10) catégories, comme suit:

- cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie A1,
- cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie A2,
- cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie A3,
- cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie A4,
- cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie A5,
- cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie A6,
- cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie A7,
- cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie A8,
- cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie A9,
- cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie A10,

ensemble les "Parts Sociales de Catégorie A" ou les "Parts Sociales" et ayant les droits écrits dans les présents Statuts.

5.2 Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après les "Associés".

5.3 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par une résolution des Actionnaires adoptée de la manière requise pour la modification de ces Statuts.

- Le capital social de la Société pourra être réduit par l'annulation de Parts Sociales y compris par l'annulation de l'entière d'une ou de plusieurs catégories de Parts Sociales par le rachat et l'annulation de toutes les Parts Sociales émises de cette/ces catégorie(s). En cas de rachats et d'annulations de catégories de Parts Sociales, de tels annulations et rachats de Parts Sociales seront faits dans l'ordre numérique inverse (débutant avec la catégorie A10).

- Dans le cas d'une réduction du capital social par le rachat et l'annulation d'une ou de plusieurs catégories de Parts Sociales, une telle catégorie de Parts Sociales donne droit à ses détenteurs au pro rata de leur détention dans cette catégorie au Montant Disponible (dans la limite cependant du Montant Total d'Annulation tel que déterminé par l'Assemblée Générale des Associés) et les détenteurs de Parts Sociales de la catégorie de Parts Sociales rachetées et annulées recevront de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation Par Part Sociales pour chaque Part Sociale de la catégorie détenue par eux et annulée.

5.4 La Valeur d'Annulation Par Part Sociale sera calculée en divisant le Montant Total d'Annulation par le nombre de Parts Sociales émises dans la catégorie de Parts Sociales devant être rachetée et annulée.

5.5 Le Montant Total d'Annulation sera un montant déterminé par le Conseil de Gérance et approuvé par l'Assemblée Générale des Associés sur la base de Comptes Intérimaires pertinents et conformément aux dispositions de l'Article 15 des Statuts. Le Montant Total d'Annulation pour chacune des Parts Sociales sera le Montant Disponible de la catégorie considérée au moment de l'annulation de cette catégorie sauf autrement décidé par l'Assemblée Générale des Associés selon la procédure prévue pour une modification des Statuts à condition que le Montant Total d'Annulation ne soit jamais supérieur à un tel Montant Disponible.

5.6 A compter du rachat et de l'annulation des Parts Sociales de la Catégorie de Parts Sociales concernée, la Valeur d'Annulation Par Part Sociale sera due et payable par la Société.

Pour les besoins de cet Article 5, les mots suivants auront les définitions suivantes:

"Montant Disponible" signifie en relation avec les Parts Sociales, le montant total des bénéfices nets attribuables à la catégorie de Parts Sociales (ainsi que déterminé conformément à l'article 15 des Statuts) (y compris les bénéfices reportés) dans la mesure où les Associés auraient été en droit de réclamer des distributions de dividende conformément à l'Article 15 des Statuts, augmenté par (i) toute prime d'émission librement distribuable (y compris pour éviter tout doute la réserve de prime d'émission) et (ii) le cas échéant par le montant de la réduction du capital social et la réduction de la réserve légale liée à la catégorie de Parts Sociales devant être annulées mais réduit dans la mesure où ceci correspond aux montants disponibles conformément à la loi par (i) toutes pertes (y compris les pertes reportées) et (ii) toutes sommes devant être mises en réserve(s) conformément aux dispositions légales ou aux Statuts, à chaque fois comme indiqué dans les Comptes Intérimaires pertinents (pour éviter tout doute, sans double calcul) de telle façon que:

$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$ Où:

AA = Montant Disponible;

NP = bénéfices nets attribuables à la catégorie de Parts Sociales conformément aux dispositions de l'Article 15 des Statuts (y compris les profits à reporter ainsi que déterminés pour la catégorie de Parts Sociales pertinente conformément aux dispositions de l'Article 15 des Statuts);

P = toute réserve librement distribuable;

CR = le montant de la réduction du capital social et de la réduction de la réserve légale lié à la catégorie de Parts Sociales devant être annulée dans la mesure où ceci correspond aux montants disponibles conformément à la loi;

L = pertes (y compris les pertes reportées);

LR = toutes sommes devant être mises en réserve(s) conformément aux dispositions légales ou aux Statuts.

"Valeur d'Annulation" signifie le montant d'annulation par Part Sociales à payer aux Associés;

"Valeur d'Annulation Par Part Sociale" signifie le montant d'annulation par Part Sociales à payer aux Associés;

"Comptes Intérimaires" signifie les comptes intérimaires de la Société à la Date des Comptes Intérimaires concernés;

"Date des Comptes Intérimaires" signifie la date pas avant huit (8) jours avant la date de rachat et d'annulation de la catégorie de Parts Sociales concernée;

"Montant Total d'Annulation" signifie le montant à payer comme prix de rachat pour les Parts Sociales ainsi annulées.

5.7 Complémentaire au capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission sera laissé à la libre disposition des Associés.

5.8 La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites fixées par la Loi.

6. Art. 6. Indivisibilité des parts. Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

7. Art. 7. Transfert des parts.

7.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

7.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par les articles 189 et 190 de la Loi.

Titre II. - Gérance

8. Art. 8. Gérance.

8.1 La Société est administrée par un gérant ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associé(s). Dans le cas d'un seul gérant, il est défini ci-après comme le Gérant Unique. En cas de pluralité de gérants, ils constitueront un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

8.2 Les gérants ne sont pas obligatoirement des Associés. Les gérants pourront être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision des Associé(s).

9. Art. 9. Pouvoirs du conseil de gérance.

9.1 Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

9.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

10. Art. 10. Représentation de la Société. Vis-à-vis des tiers, la Société est, en cas de Gérant Unique, valablement engagée par la seule signature de son Gérant Unique, ou, en cas de pluralité de gérants, par la seule signature de tout

gérant ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué, en cas de Gérant Unique, par son Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par tout gérant.

11. Art. 11. Délégation et Agent du gérant unique et du Conseil de gérance.

11.1 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance ou tout Gérant peut/peuvent déléguer ses/leurs pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées.

11.2 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance ou tout Gérant détermine(nt) les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de tout mandataire, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

12. Art. 12. Réunion du conseil de gérance.

12.1 En cas de pluralité de gérants, les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par tout Gérant. Le Conseil de Gérance peut nommer un président.

12.2 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés et s'ils ont renoncé aux formalités de convocation.

12.3 Tout Gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de Gérance par un autre Gérant, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite, d'un télégramme, d'un fax, d'un e-mail ou d'une lettre. Un Gérant pourra également nommer par téléphone un autre Gérant pour le représenter, moyennant confirmation écrite ultérieure.

12.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à une majorité simple.

12.5 En cas d'urgence, des résolutions écrites des gérants peuvent être prises, et à condition qu'elles soient signées par tous les Gérants, elles seront valides comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. De telles décisions peuvent être documentées dans un document unique ou dans plusieurs documents ayant le même contenu signée par tous les membres du Conseil de Gérance.

12.6 Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance sont signés par tous les Gérants présents ou représentés aux réunions.

12.7 Des extraits seront certifiés par un Gérant ou par toute personne désignée à cet effet par un Gérant ou lors de la réunion du Conseil de Gérance.

Titre IV. - Assemblée générale des associés

13. Art. 13. Pouvoirs de l'assemblée générale des Associés - Votes.

13.1 S'il n'y a qu'un seul Associé, cet Associé unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés et prend les décisions par écrit.

13.2 En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de parts détenues. Chaque Associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Toutes les Parts Sociales ont des droits de vote égaux.

13.3 Si tous les Associés sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et la réunion peut valablement être tenue sans avis préalable.

13.4 S'il y a plus de vingt-cinq Associés, les décisions des Associés doivent être prises aux réunions à convoquer conformément aux dispositions légales applicables.

13.5 S'il y a moins de vingt-cinq Associés, chaque Associé pourra recevoir le texte des décisions à adopter et donner son vote part écrit.

13.6 Un Associé pourra être représenté à une réunion des Associés en nommant par écrit (par fax ou par e-mail ou par tout autre moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être nécessairement un Associé.

13.7 Des décisions collectives ne sont valablement prises que seulement si les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent. Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'Associés (en nombre) détenant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des toutes autres dispositions légales. Le changement de nationalité de la Société requière l'unanimité.

Titre V. - Exercice social

14. Art. 14. Exercice social.

14.1 L'année sociale commence le 1^{er} avril et se termine le 31 mars de chaque année.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance et celui-ci prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

14.3 Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

15. Art. 15. Droit de distribution des parts.

15.1 Le bénéfice net déterminé en conformité avec les dispositions légales applicables, cinq pour cent (5%) seront prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

15.2 Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société tant dans le respect de la loi que des Statuts, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués.

15.3 La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer le montant sera prise par les Associés en conformité avec les dispositions de l'Article 13.7 ci-dessus et conformément aux dispositions suivantes:

- les détenteurs des Parts Sociales de catégorie A1 auront le droit de recevoir des distributions de dividendes pour une telle année pour un montant de zéro virgule dix pour cents (0,10%) de la valeur nominale des Parts Sociales de catégorie A1 détenues par eux, ensuite

- les détenteurs des Parts Sociales de catégorie A2 auront le droit de recevoir des distributions de dividendes pour une telle année pour un montant de zéro virgule quinze pour cents (0,15%) de la valeur nominale des Parts Sociales de catégorie A2 détenues par eux, ensuite

- les détenteurs des Parts Sociales de catégorie A3 auront le droit de recevoir des distributions de dividendes pour une telle année pour un montant de zéro virgule vingt pour cents (0,20%) de la valeur nominale des Parts Sociales de catégorie A3 détenues par eux, ensuite

- les détenteurs des Parts Sociales de catégorie A4 auront le droit de recevoir des distributions de dividendes pour une telle année pour un montant de zéro virgule vingt-cinq pour cents (0,25%) de la valeur nominale des Parts Sociales de catégorie A4 détenues par eux, ensuite

- les détenteurs des Parts Sociales de catégorie A5 auront le droit de recevoir des distributions de dividendes pour une telle année pour un montant zéro virgule trente pour cents (0,30%) de la valeur nominale des Parts Sociales de catégorie A5 détenues par eux, ensuite

- les détenteurs des Parts Sociales de catégorie A6 auront le droit de recevoir des distributions de dividendes pour une telle année pour un montant de zéro virgule trente-cinq pour cents (0,35%) de la valeur nominale des Parts Sociales de catégorie A6 détenues par eux, ensuite

- les détenteurs des Parts Sociales de catégorie A7 auront le droit de recevoir des distributions de dividendes pour une telle année pour un montant de zéro virgule quarante pour cents (0,40%) de la valeur nominale des Parts Sociales de catégorie A7 détenues par eux, ensuite

- les détenteurs des Parts Sociales de catégorie A8 auront le droit de recevoir des distributions de dividendes pour une telle année pour un montant de zéro virgule quarante-cinq pour cents (0,45%) de la valeur nominale des Parts Sociales de catégorie A8 détenues par eux, ensuite

- les détenteurs des Parts Sociales de catégorie A9 auront le droit de recevoir des distributions de dividendes pour une telle année pour un montant zéro virgule cinquante pour cents (0,50%) de la valeur nominale des Parts Sociales de catégorie A9 détenues par eux, et ensuite

- les détenteurs des Parts Sociales de catégorie A10 auront le droit de recevoir le reliquat de toute distribution de dividende.

Si toutes les catégories de Parts Sociales restantes (par ordre numérique, par exemple les Parts Sociales de catégorie A10) ont été annulées suite à leur rachat ou autre, au moment de la distribution, le reliquat de toute distribution de dividendes devra alors être alloué à la dernière catégorie de Parts Sociales restantes dans l'ordre numérique inverse (par exemple en commençant par les Parts Sociales de catégorie A9).

15.4 Dans tous les cas, des dividendes ne pourront être distribués et des Parts Sociales rachetées que dans la mesure où la Société dispose de sommes distribuables au sens de la Loi et conformément aux autres dispositions légales applicables.

15.5 Malgré les dispositions précédentes, le Gérant Unique ou en cas de la pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires à/aux Associé(s) conformément aux dispositions sur les distributions décrites à l'Article 15.3 avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par l'/les Associé(s).

Titre VI. - Liquidation

16. Art. 16. Dissolution et Liquidation.

16.1 La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

16.2 La liquidation de la Société sera décidée par la réunion des Associés en conformité avec les dispositions légales applicables.

16.3 La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui termineront leurs pouvoirs et rémunérations.

16.4 Toutes les recettes de la liquidation devront être distribuées conformément aux dispositions sur les distributions décrites à l'Article 15.3.

Titre VII. - Loi applicable

17. Art. 17. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 mars 2011.

3. Souscription et Paiement du capital social. Le capital social de la Société a été souscrit comme suit:

Souscripteur	Parts Sociales
3i Growth Capital B L.P	125.000 Parts Sociales de catégorie A1
3i Growth Capital B L.P	125.000 Parts Sociales de catégorie A2
3i Growth Capital B L.P	125.000 Parts Sociales de catégorie A3
3i Growth Capital B L.P	125.000 Parts Sociales de catégorie A4
3i Growth Capital B L.P	125.000 Parts Sociales de catégorie A5
3i Growth Capital B L.P	125.000 Parts Sociales de catégorie A6
3i Growth Capital B L.P	125.000 Parts Sociales de catégorie A7
3i Growth Capital B L.P	125.000 Parts Sociales de catégorie A8
3i Growth Capital B L.P	125.000 Parts Sociales de catégorie A9
3i Growth Capital B L.P	125.000 Parts Sociales de catégorie A10
TOTAL	1.250.000 Parts Sociales

Chacune de ces Parts Sociales a été intégralement libérée par un versement en numéraire. La preuve que la somme de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500) relative à ce versement en numéraire, correspondant à un capital social de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500), se trouve à la libre disposition de la Société a été donnée au Notaire, lequel en a expressément accusé réception.

4. Constitution de la société. Le Notaire a confirmé qu'une société à responsabilité limitée a été constituée en vertu du présent acte sous le nom 3i GC Holdings U1 S.à r.l., avec les statuts et le capital social ci-dessus.

5. Assemblée générale de la Société. La Partie Comparante, étant le détenteur de l'intégralité des Parts Sociales de la Société et représentée par le Mandataire, a adopté les résolutions suivantes:

5.1 Chacune des personnes suivantes est nommée gérant de la Société pour une durée indéterminée:

5.1.1 François Bourgon, gérant de sociétés, né le 29 décembre 1969 à Phalsbourg (France), ayant son adresse professionnelle au 4, rue Jean Probst, L-2352 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

5.1.2 Antoine Clauzel, gérant de sociétés, né le 12 décembre 1952 à Reims (France), ayant son adresse professionnelle au 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

5.1.3 Stéphane Weyders, gérant de sociétés, né le 2 janvier 1972 à Arlon (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

5.2 Le siège social de la Société est établi à 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

6. Frais et acte notarié.

6.1 Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges de toutes sortes qui devront être supportés par la Société suite au présent acte et/ou en raison de sa constitution sont estimés approximativement à mille quatre cents euros (EUR 1.400,-).

6.2 Le Notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare que la Partie Comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la requête de la Partie Comparante, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

6.3 Le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date mentionnée en en-tête des présentes.

6.4 Le présent document a été lu à la Partie Comparante représentée par le Mandataire, connu du Notaire par ses nom, prénom, état civil et domicile, et le Mandataire, au nom de la Partie Comparante, ainsi que le Notaire ont signé ensemble le présent acte.

Signé: R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 30 mars 2010. Relation: LAC/2010/13998. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2010.

M. SCHAEFFER.

Référence de publication: 2010049776/629.

(100051513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2010.

Lussemburgo Gestioni S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 8, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 148.820.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale statutaire du 18 mars 2010.

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Statutaire du 18 mars 2010 les résolutions suivantes:

Résolution

Dans le cadre de la révision des comptes de la Société, le mandat du Réviseur d'Entreprises expirant à la date de ladite Assemblée Générale Statutaire, soit le 18 mars 2010, l'Assemblée décide de nommer, pour une durée de 1 (un) an, la société ERNST & YOUNG, Luxembourg, en qualité de Réviseur d'Entreprises, pour l'exercice 2010.

Le mandat du Réviseur d'Entreprises de la Société prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2010.

LUSSEMBURGO GESTIONI S.A.

Mr Sante JANNONI / Mme Raffaella CRISTINI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010050406/19.

(100051857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2010.

BMBIO S.C., Société Civile.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg E 4.238.

L'an deux mille dix, le vingt et un avril.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Benoit SCHAUS, réviseur d'entreprises, né à Limerlé (Belgique), le 26 août 1958, demeurant professionnellement à L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf.

2.- Monsieur Lam Fat Kwong LAM THUON MINE dit Maurice LAM, réviseur d'entreprise, né à Rose-Hill, (Ile Maurice), le 21 avril 1957, demeurant à L-6165 Ernster, 27, rue de Rodembourg.

3.- Monsieur Eric VAN DE KERKHOVE, réviseur d'entreprises, né à Versailles (France), le 3 novembre 1958, demeurant professionnellement à L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf.

4.- Monsieur Martin FLAUNET, réviseur d'entreprises, né à Orléans (France), le 10 novembre 1970, demeurant professionnellement à L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf.

5.- Monsieur Bertrand KLEIN, administrateur de sociétés, né à Thionville (France), le 15 mai 1958, demeurant professionnellement à L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf.

6.- Monsieur François DORLAND, administrateur de sociétés, né à Dijon (France), le 28 décembre 1967, demeurant professionnellement à L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf.

Tous sont ici représentés par le comparant sub 6) Monsieur François DORLAND, préqualifié, en vertu de 5 procurations sous seing privé lui délivrées, lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte afin d'être enregistrées avec lui.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Qui la société civile "BMBIO S.C.", établie et ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section E, sous le numéro 4238, (la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 29 janvier 2010, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

- Que les comparants sub 1) et 2) sont les seuls et uniques associés actuels de la Société et que les comparants se sont réunis en assemblée générale extraordinaire ("Assemblée") et ont pris à l'unanimité, sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de trois mille euros (3.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de deux mille euros (2.000,- EUR) à cinq mille euros (5.000,- EUR).

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'émettre trente (30) parts d'intérêts nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR), ayant les mêmes droits et privilèges que les parts d'intérêts existantes, assorties d'une prime d'émission globale de douze mille euros (12.000,- EUR).

Souscription et libération

Les trente (30) nouvelles parts d'intérêts ont été souscrites par:

- Monsieur Benoit SCHAUS, prédésigné, à concurrence de quatre (4) parts d'intérêts, et
- Monsieur Lam Fat Kwong LAM THUON MINE dit Maurice LAM, prédésigné, à concurrence de quatre (4) parts d'intérêts,
- Monsieur Eric VAN DE KERKHOVE prédésigné, à concurrence de dix (10) parts d'intérêts,
- Monsieur Martin FLAUNET, prédésigné, à concurrence de huit (8) parts d'intérêts,
- Monsieur Bertrand KLEIN, prédésigné, à concurrence de deux (2) parts d'intérêts,
- Monsieur François DORLAND, prédésigné, à concurrence de deux (2) parts d'intérêts,

et libérées entièrement par les souscripteurs prédits moyennant un versement en numéraire, de sorte que la montant total de quinze mille euros (15.000,- EUR), faisant trois mille euros (3.000,- EUR) pour l'augmentation de capital et douze mille euros (12.000,- EUR) pour la prime d'émission, se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'assemblée décide de modifier l'alinéa 1 et 2 de l'article 5 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social est fixé à la somme de cinq mille euros (5.000,- EUR), divisé en cinquante (50) parts d'intérêts de cent euros (100,- EUR) chacune.

En raison de leurs apports, il est attribué:

à 1) Monsieur Benoit SCHAUS, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement à L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf, quatorze parts d'intérêts,	14
à 2) Monsieur Lam Fat Kwong LAM THUON MINE dit Maurice LAM, réviseur d'entreprise, demeurant à L-6165 Ernster, 27, rue de Rodenbourg, quatorze parts d'intérêts,	14
à 3) Monsieur François DORLAND, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf, deux parts d'intérêts,	2
à 5) Monsieur Eric VAN DE KERKHOVE, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement à L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf, dix parts d'intérêts,	10
à 6) Monsieur Martin FLAUNET, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement à L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf, huit parts d'intérêts,	8
à 7) Monsieur Bertrand KLEIN, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf, deux parts d'intérêts,	2
Total: cinquante parts d'intérêts,	<u>50</u> "

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de mille cent euros et les comparants, en tant qu'associés, s'y engagent personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparants, ès-qualités qu'il agit, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: DORLAND – J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 23 avril 2010. Relation GRE/2010/1410. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 5 mai 2010.

Référence de publication: 2010049964/83.

(100064442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2010.

Restaurant Il Faro SA, Société Anonyme.

Siège social: L-4051 Esch-sur-Alzette, 118-120, rue du Canal.

R.C.S. Luxembourg B 31.227.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, qui s'est tenue Esch-sur-Alzette, le 30.03.2010 et lors de laquelle l'administrateur délégué a été chargé de faire enregistrer et publier les décisions suivantes

L'assemblée accepte la démission de l'administrateur suivant:

Monsieur GONCALVES DA SILVA Paulo demeurant à L-3468 DUDELANGE, 44, rue des Fleurs

Est nommé comme nouvel administrateur pour une durée de cinq ans:

Monsieur SIMOES DA CRUZ Mauro Filipe, demeurant à L-3780 TETANGE, 52, rue des Légionnaires

L'assemblée accepte la démission du commissaire aux comptes:

La société EUROFISC S.A., avec siège social à L-1880 Luxembourg, 69, rue Pierre Krier

Est nommé comme nouveau commissaire aux comptes pour une durée de cinq ans:

Monsieur HENRIQUES SIMOES Paulo Jorge, demeurant à L-1911 Luxembourg, 22, rue du Laboratoire

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Leonel CARVALHO DA CRUZ

L'administrateur délégué

Référence de publication: 2010050423/20.

(100052201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2010.

Capitis Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1353 Howald, 8, rue Père Conrad.

R.C.S. Luxembourg B 101.423.

L'an deux mille dix, le vingt-trois avril.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Christopher KLISOWSKI, administrateur de sociétés, né à Letchworth (Royaume-Uni), le 29 novembre 1958, demeurant à L- 1371 Luxembourg, 97, Val Sainte Croix,

ici représenté par Monsieur Béni NTAMUTUMBA, domicilié professionnellement à L-1353 Howald, 8, rue Père Conrad,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Luxembourg, le 14 avril 2010.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le notaire et le mandataire du comparant, restera annexée au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant a déclaré qu'il était avec Monsieur Martin Herneman, consultant, né à Mountainash (Royaume-Uni) le 11 juillet 1956, demeurant à L-5369 Schuttrange, 8, rue des Colchiques, associé de la société à responsabilité limitée "CAPITIS PARTNERS S.à r. l.", ayant son siège social à L-5369 Schuttrange, 8, rue des Colchiques, constituée suivant acte reçu par le notaire Paul DECKER, alors notaire de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 24 juin 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 892 du 3 septembre 2004.

En vertu d'une cession sous seing privé en date du 3 mars 2010, qui restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps, Monsieur Martin Herneman, préqualifié, a cédé les vingt-cinq (25) parts sociales qu'il détenait dans la société à Monsieur Christopher KLISOWSKI, préqualifié, de sorte que Monsieur Christopher KLISOWSKI, est devenu associé unique de la société.

- L'associé unique décide de transférer le siège social au 8, rue Père Conrad, L-1353 Howald.

En conséquence le premier alinéa de l'article 2 est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 2. Alinéa 1^{er}** . Le siège social est établi à Howald.»

- L'associé unique note que son adresse personnelle a changé au 97, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: B. Ntamutumba et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 27 avril 2010. Relation: LAC/2010/18225. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2010.

Référence de publication: 2010049981/40.

(100064266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2010.

Café Central Victor Hugo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4141 Esch-sur-Alzette, 73, rue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 152.860.

STATUTS

L'an deux mille dix, le cinq mai.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1.- Monsieur Angelo Manuel GOMES BAPTISTA, salarié, né à Soure (P) le 13 mars 1968, demeurant à L-4380 Ehlerange, 71, rue d'Esch, agissant en son nom personnel.

2.- Madame Barbara Da Conceição LEAL LOUREIRO PANINHA, salariée, née à Salgueiro/Fundao (P) le 13 juin 1964, demeurant à L-4236 Esch-sur-Alzette, 11, rue des Martyrs, agissant en son nom personnel.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Entre les parties ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des parts sociales ci-après créées, il est formé une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, régie par les présents statuts et par la législation luxembourgeoise afférente.

Art. 2. La société prend la dénomination de: "Café Central Victor Hugo S.à r.l.".

Art. 3. Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision du ou des gérants qui auront tous les pouvoirs d'adapter le présent article.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Tout associé pourra dénoncer sa participation dans la société. La dénonciation se fera par lettre recommandée envoyée aux associés et aux gérants avec un préavis de six mois avant l'échéance. L'associé désireux de sortir de la société suivra les dispositions de l'article dix des statuts.

Sans préjudice de ce qui précède, la société pourra être dissoute avant terme par une décision prise à la majorité simple du capital social.

Art. 5. La société a pour objet le débit de boissons alcooliques et non-alcooliques.

Elle pourra, d'une façon générale, faire tous actes, transactions ou opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500,-) représenté par CENT (100) parts sociales de CENT VINGT-CINQ EUROS (€ 125,-) chacune.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 8. Les copropriétaires indivis de parts sociales, les nus-proprétaires et les usufruitiers sont tenus de se faire représenter auprès de la société par une seule et même personne agréée préalablement par décision des associés, prise à la majorité simple du capital. L'agrément ne pourra être refusé que pour de justes motifs.

Art. 9. Les parts sociales sont librement transmissibles pour cause de mort, même par disposition de dernière volonté, à condition que ce soit en ligne directe ou au conjoint survivant. Tout autre bénéficiaire devra être agréé par une décision prise à l'unanimité des associés survivants. En cas de refus, le bénéficiaire devra procéder conformément à l'article dix

des statuts, à l'exclusion du dernier alinéa, et sera lié par le résultat de l'expertise. Au cas où aucun associé n'est disposé à acquérir les parts au prix fixé, le bénéficiaire sera associé de plein droit.

Art. 10.

a) Si un associé se propose de céder tout ou partie de ses parts sociales, de même qu'aux cas pré-visés aux articles quatre et neuf, il doit les offrir à ses co-associés proportionnellement à leur participation dans la société.

b) En cas de désaccord persistant des associés sur le prix après un délai de deux semaines, le ou les associés qui entendent céder les parts, le ou les associés qui se proposent de les acquérir, chargeront de part et d'autre un expert pour fixer la valeur de cession, en se basant sur la valeur vénale des parts.

c) La société communique par lettre recommandée le résultat de l'expertise à tous les associés, en les invitant à faire savoir dans un délai de quatre semaines s'ils sont disposés à acheter ou à céder les parts au prix arrêté. Si plusieurs associés déclarent vouloir acquérir les parts proposées à la vente, elles seront offertes aux associés qui entendent les acquérir en proportion de leur participation dans la société. Le silence des associés pendant le prédit délai de quatre semaines équivaut à un refus.

d) Dans ce cas, l'associé qui entend les céder peut les offrir à des non-associés, étant entendu qu'un droit de préemption est encore réservé aux autres associés en proportion de leurs participations pendant un délai de deux semaines à partir de la date de la communication de l'accord avec des tiers et suivant les conditions de celui-ci. L'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales est remplacé par les articles neuf et dix des présents statuts.

Art. 11. La société peut, sur décision de l'assemblée générale, prise à la majorité du capital social, procéder au rachat de ses propres parts sociales au moyen de réserves libres ainsi qu'à leur revente. Ces parts sociales, aussi longtemps qu'elles se trouvent dans le patrimoine de la société, ne donnent droit ni à un droit de vote, ni à des dividendes, ni à une part du produit de la liquidation et elles ne sont pas prises en considération pour l'établissement d'un quorum. En cas de revente, la société procédera suivant les dispositions de l'article dix.

Art. 12. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Ils sont nommés, révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple du capital. Ils sont rééligibles et révocables ad nutum et à tout moment.

Les gérants ont le droit, mais seulement collectivement et à l'unanimité, de déléguer partie de leurs pouvoirs à des fondés de pouvoirs et ou à des directeurs.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qui lui appartiennent.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 15. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions ayant pour objet une modification des statuts pourront également être prises à la majorité simple du capital social. Les dispositions y afférentes des articles 194 et 199 de la loi sur les sociétés commerciales ne trouveront donc pas application.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 17. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

Art. 18. L'excédent favorable du compte de résultats, déduction faite des frais généraux, amortissements et provisions, résultant des comptes annuels, constitue le bénéfice net de l'exercice.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légal, jusqu'à ce que celui-ci atteigne le dixième du capital social.

Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 19. En cas de dissolution anticipée de la société, la liquidation sera faite par les gérants en exercice, à moins que l'assemblée générale des associés n'en décide autrement. Le résultat, actif de la liquidation, après apurement de l'intégralité du passif, sera réparti entre les propriétaires des parts sociales, au prorata du nombre de leurs parts.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Exceptionnellement, le premier exercice commence le jour de la constitution et finira le trente et un décembre de l'an deux mille dix.

Souscription et Libération

Les comparants précités présents ont souscrit aux parts créées de la manière suivante:

1.- Monsieur Angelo Manuel GOMES BAPTISTA, le comparant sub 1)	5 parts
2.- Madame Barbara Da Conceição LEAL LOUREIRO PANINHA, le comparant sub 2)	95 parts
TOTAL: CENT PARTS SOCIALES	100 parts

Ces parts ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée par la suite, ont été remplies.

Frais

Le montant des charges, frais, dépenses ou rémunérations sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à la somme approximative de mille euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-4141 Esch-sur-Alzette, 73, rue Victor Hugo.

Est nommée gérante unique de la société pour une durée indéterminée:

Madame Barbara Da Conceição LEAL LOUREIRO PANINHA, salariée, née à Salgueiro/Fundao (P) le 13 juin 1964, demeurant à L-4236 Esch-sur-Alzette, 11, rue des Martyrs, pré-qualifiée.

La société est valablement engagée par la signature unique de la gérante unique.

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE , fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A.M. Gomes Baptista, B.D.C. Leal Loureira Paninha, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 6 mai 2010. Relation: EAC/2010/5354. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 7 mai 2010.

Référence de publication: 2010049969/132.

(100063876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2010.

Henderson Global Investors Limited, Luxembourg Branch Office, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 152.843.

—
OUVERTURE DE SUCCURSALE

Extract

The board of directors of Henderson Global Investors Limited, a company duly incorporated under the laws of the United Kingdom and having its registered office at 201 Bishopgate, London EC2M3AE and registered with the register of the United Kingdom under company number 906355 (hereafter the "Company"), have by a decision of 16 April 2010 decided to open a branch office of the Company in Luxembourg.

1. Name of the branch. Henderson Global Investors Limited, Luxembourg Branch Office

2. Address of the branch. 4 a rue Henri Schnadt

L-2530 Luxembourg

3. Business activities (purpose) of the branch. The branch will provide certain fund specific administration and accounting services to a number of, principally, Luxembourg domiciled property investment funds.

4. Persons authorized to represent the Company. The following persons are the legal representatives of the Company; they constitute the board of directors:

- Shirley Jill Garrod, Director, born on the 14th of December 1957 in Bushey, United Kingdom, residing in Pilgrims View, 163 Lower Warren Road, Aylesford, Kent ME207EH, United Kingdom;
- Andrew James Formica, Director, born on 21st of April 1971 in Sydney, Australia, residing in 17 Westcombe Park Road, London SE37RE United Kingdom;
- David Joseph Jacob, Director, born on 17th of June 1964 in London, United Kingdom, residing in 84 Carlisle Mansions, Carlisle Place, London SW1P1HZ, United Kingdom;
- James Nicholas Barnard Darkins, Director, born on 19th of March 1957 in Ipswich, United Kingdom, residing in 205 Gilbert House, Barbican, London, EC2Y8BD United Kingdom;
- Andrew John Boorman, Director, born on 6th of March 1969 in Sheppey, United Kingdom, residing in 8 Barkham Terrace, London SE17PS, United Kingdom;
- Alan Hardgrave, Director, born on 24th of November 1963 in Tittensor, United Kingdom, residing in 6 Gladwell Road, N89AA London, United Kingdom;

5. Permanent representatives (Managers) of the branch. Mr. Jeremy Vickerstaff, born on 27th of February 1967 in Cambridge, United Kingdom, residing in 22 Mielstrachen L-6942 Niederanven, Luxembourg, and Mr Joel Davidson born on 20th of July 1968 in Newtownards, United Kingdom, residing 3 rue Andre Duscher L- 1424 Luxembourg, Luxembourg have been appointed as permanent representatives (Managers) of the branch. The Luxembourg Branch will be bound by the joint signatures of Jeremy Vickerstaff and Joel Davidson.

Follows the French translation of the foregoing text:

OUVERTURE D'UNE SUCCURSALE

Extrait

Il résulte d'une décision du 16 avril 2010 du conseil d'administration de Henderson Global Investors Limited, une société de droit anglais ayant son siège social à 201 Bishopgate, London EC2M3AE, enregistrée au Registre du Royaume-Uni sous le numéro de société 906355 (ci-après la «Société»), que la Société a décidé d'ouvrir une succursale de la Société au Luxembourg.

1. Dénomination de la succursale. Henderson Global Investors Limited, Luxembourg Branch Office

2. Adresse de la succursale. 4 a rue Henri Schnadt
L-2530 Luxembourg

3. Objet de la succursale. La succursale fournira des prestations de services comptables et administratifs a un certain nombre de fonds d'investissement immobiliers, principalement domiciliés au Luxembourg.

4. Personnes habilitées à représenter la Société. Les personnes suivantes sont les représentants légaux de la Société, elles constituent le conseil d'Administration de la Société:

- Shirley Jill Garrod, administratrice, née le 14 décembre 1957 à Bushey, Royaume-Uni, demeurant à Pilgrims View, 163 Lower Warren Road, ME207EH Aylesford, Kent, Royaume-Uni;
- Andrew James Formica, administrateur, né le 21 avril 1971 à Sydney, Australie, demeurant au 17 Westcombe Park Road SE37RE Londres, Royaume-Uni; -David Joseph Jacob, administrateur, né le 17 juin 1964 à Londres, Royaume-Uni, demeurant au 84 Carlisle Mansion, Carlisle Place, SW1P1HZ Londres, Royaume-Uni;
- James Nicholas Barnard Darkins, administrateur, né le 19 mars 1957 à Ipswich, Royaume-Uni, demeurant à 205 Gilbert House, Barbican, EC2Y8BD Londres, Royaume-Uni;
- Andrew John Boorman, administrateur, né le 6 mars 1969 à Sheppey, Royaume-Uni, demeurant au 8 Barkham Terrace SE17PS Londres, Royaume-Uni;
- Alan Hardgrave, administrateur, né le 24 novembre 1963 à Tittensor, Royaume-Uni, demeurant au 6 Gladwell Road N89AA, Londres, Royaume-Uni;

5. Représentants permanents (Gérants) de la succursale. M. Jeremy Vickerstaff, né le 27 février 1967 à Cambridge, Royaume-Uni, demeurant au 22 Mielstrachen L- 6942 Niederanven, Luxembourg, et M. Joel Davidson, né le 20 juillet 1968 à Newtownards, Royaume-Uni, demeurant au 3 rue Andre Duscher L-1424 Luxembourg, Luxembourg, ont été nommés en tant que représentants permanents (gérants) de la succursale. Vickerstaff Jeremy et Davidson Joel sont habilités à agir au nom de la succursale par leurs signatures conjointes.

Référence de publication: 2010050127/68.

(100063616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2010.

HBI Neuss S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 109.133.

—
Extrait des résolutions prises par les gérants de la Société en date du 8 avril 2010

En date du 8 avril 2010, les gérants de la Société ont pris les résolutions suivantes:

- de transférer le siège social de la Société à l'adresse suivante: 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg avec effet immédiat;
- d'accepter la démission de HBI S.à r.l. de son mandat de gérant de la Société avec effet immédiat;
- de nommer Monsieur Morgan Lewis JONES, né le 5 octobre 1957 à Newport, Royaume-Uni, résidant professionnellement à l'adresse suivante: Clarendon House, 6^{ème} étage, 12, Clifford Street, W1S 2LL Londres, Royaume-Uni, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée;
- de nommer Monsieur Ian Richard WATSON, né le 24 février 1960 à Coulsden, Royaume-Uni, résidant professionnellement à l'adresse suivante: Clarendon House, 6^{ème} étage, 12, Clifford Street, W1S 2LL Londres, Royaume-Uni, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

- Monsieur Morgan Lewis JONES
- Monsieur Ian Richard WATSON

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2010.

HBI Neuss S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010050575/26.

(100052304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2010.

Halbis Funds, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 16, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 134.482.

—
EXTRAIT

L'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires tenue au siège social le 26 mars 2010 a adopté les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée a ré-élu comme Administrateurs jusqu'à la prochaine élection générale qui se tiendra en 2011:
 - Madame Sylvie Vigneaux, Administrateur, (résidant en France), 4, Place de la Pyramide, 92800 Puteaux, et
 - Monsieur Didier Deleage, Administrateur, (résidant en France), 4, Place de la Pyramide, La Défense 9, 92800 Puteaux, et
 - Monsieur Laurent Tignard, Administrateur, (résidant en France), 4, Place de la Pyramide, La Défense 9, 92800 Puteaux, France.
2. L'Assemblée a ré-élu KPMG Audit dont le siège social se situe 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg à la fonction de Réviseur d'Entreprises pour une période d'un an se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2011.

Pour Halbis Funds

HSBC Securities Services (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010050439/21.

(100052054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2010.

Edmond de Rothschild Private Equity China Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 142.843.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions des associés que les personnes suivantes ont démissionné de leurs fonctions de gérant de la société:

- Monsieur Bertrand Théaud, avec effet au 19 octobre 2009,
- Monsieur Samuel Pinto, avec effet au 1^{er} janvier 2010.

Il résulte également desdites résolutions que la personne suivante a été nommée gérant de la Société avec effet au 13 avril 2010 pour une durée indéterminée:

- Monsieur Laurent Dorpe, né le 21 novembre 1964, à Roubaix (France), et demeurant professionnellement à Suite 2802, 28 F, One Exchange Square, 8 Connaught Place Central, Hong Kong, République Populaire de Chine.

Le Conseil de Gérance se compose à présent comme suit;

Gérants

- Monsieur Marc Samuel,
- Monsieur Marc Levy,
- Monsieur Marc Ambroisien,
- Monsieur Wen Tian,
- Monsieur Bo Wang,
- Monsieur Laurent Dorpe.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2010.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Sennigerberg

Signature

Référence de publication: 2010050004/33.

(100064439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2010.

Netif S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 152.405.

STATUTS

L'an deux mille dix.

Le vingt-quatre mars.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

La société DALECREST LIMITED, ayant son siège social à Douglas IM1 1QL, Athol Street 5, Ile de Man, ici représentée par Mademoiselle Sophie ERK, employée privée, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La prédite procuration, signée ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il existe une société de participations financières sous forme de société anonyme et sous la dénomination de NETIF S.A..

Art. 2. La durée de la société est illimitée.

Art. 3. Le siège social de la société est établi à Luxembourg.

Si des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se présentent ou paraissent imminents, le siège pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire restera luxembourgeoise.

Art. 4. La société a pour objet toutes prises de participations sous quelque forme que ce soit dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport et de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de parts sociales et valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, marques et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets, la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et la mise en valeur de ces affaires et brevets.

La société pourra effectuer toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites et susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à cinquante mille euros (50.000,- EUR), représenté par cinq cents (500) actions de cent euros (100,-EUR) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. La société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration peut prêter ou emprunter à court ou à long terme, même au moyen d'émissions d'obligations avec ou sans garantie; ces obligations pourront, sur autorisation préalable de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, être converties en actions.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société sera engagée par la signature collective de deux administrateurs ou la seule signature de toute personne à laquelle pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le quatrième vendredi du mois de mai à 13.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Lorsque la société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

Art. 14. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Disposition transitoire

Par dérogation le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2010.

Souscription et Libération

Les cinq cents (500) actions de la nouvelle société ont été souscrites par la société DALECREST LIMITED, préqualifiée.

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de cinquante mille euros (50.000,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève à environ mille cent euros.

Décisions de l'actionnaire unique

Et aussitôt l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

- Monsieur Daniele MARIANI, employé privé, né à Ascoli Piceno (Italie), le 3 août 1973, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont;
- Monsieur Régis DONATI, expert-comptable, né à Briey (France), le 19 décembre 1965, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont;
- Monsieur Alexis DE BERNARDI, licencié en sciences économiques, né à Luxembourg, le 13 février 1975, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Deuxième résolution

Est nommé commissaire aux comptes:

Monsieur Mohammed KARA, expert-comptable, né à Oum Toub-Denaira (Algérie), le 21 juillet 1954, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de 2013.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: ERK - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 6 avril 2010. Relation GRE/2010/1110. Reçu Soixante-quinze euros 75,-€

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Junglinster, le 15 avril 2010.

Référence de publication: 2010050295/130.

(100052204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2010.

Ancapa Investments, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1740 Luxembourg, 56-62, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 67.801.

—
Les comtes annuels au 31 décembre 2009 et l'assemblée générale statuant sur: les comptes annuels 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15/04/2010.

Pour la société

Frédéric Favart

Référence de publication: 2010050231/13.

(100051894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2010.

Espace et Paysages, Société Anonyme.

Siège social: L-4240 Esch-sur-Alzette, 75, rue Emile Mayrisch.

R.C.S. Luxembourg B 93.260.

—
Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 19 avril 2010

Première résolution

L'assemblée générale accepte la démission de Monsieur Bidaine Marco, architecte, demeurant 38, rue Michel Rodange, L-4482 Belvaux de sa fonction d'administrateur.

L'assemblée générale accepte la démission de Monsieur Engel Nico, architecte, demeurant 8 Kleesgrendchen, L-4164 Esch sur Alzette de sa fonction d'administrateur.

L'assemblée générale accepte la démission de Monsieur Noury Yves, architecte, demeurant 41, rue Guérin de Waldersbach, F-57100 Thionville de sa fonction d'administrateur.

L'assemblée générale accepte la démission de Monsieur Goedert Albert, architecte, demeurant 10, rue Juck, L-8522 Beckerich de sa fonction d'administrateur.

L'assemblée générale accepte la démission de Mme Engel Théa, demeurant à L-4039 Esch-sur-Alzette, 30, rue du Bourgrund. de sa fonction de commissaire aux comptes.

Deuxième résolution

L'assemblée générale nomme à l'unanimité à la fonction d'administrateur Monsieur Noury Yves, demeurant à F-57100 Thionville, 41, rue Guérin de Waldersbach, qui accepte.

L'assemblée générale nomme à l'unanimité à la fonction d'administrateur Monsieur Goedert Albert, architecte, demeurant 10, Juck, L-8522 Beckerich, qui accepte.

L'assemblée générale nomme à l'unanimité à la fonction d'administrateur Monsieur Jéol Jean-Daniel, demeurant 30 bis, route d'Errouville, F-54560 Serrouville, qui accepte.

L'assemblée générale nomme à l'unanimité à la fonction de commissaire aux comptes Mme Théa Engel, demeurant à L-4039 Esch-sur-Alzette, 30, rue du Bourgrund., qui accepte.

Les administrateurs et le commissaire aux comptes sont nommés pour une durée de six années pour prendre fin à l'issue de l'assemblée générale de l'année 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, ne varietur, le 19 avril 2010.

Pour la société

Fiduciaire Weber, Bontemps & Mouwannes

Experts Comptables et Fiscaux

Référence de publication: 2010050019/35.

(100064474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2010.

RE&F S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2533 Luxembourg, 69, rue de la Semois.
R.C.S. Luxembourg B 132.635.

Lors de sa réunion en date du 31 mars 2010, le conseil d'Administration a décidé:

- d'accepter la démission de Mme Gabriella DE SIMONE de sa fonction d'administrateur et de Président avec effet immédiat et de coopter comme nouvel administrateur, avec effet immédiat, Mme Catherine NORMAND, née le 10 novembre 1959, à Paris F-75013, Paris (France) demeurant professionnellement 7, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen.

Cette cooptation sera proposée à l'assemblée générale des actionnaires pour ratification lors de sa prochaine réunion.

- de nommer aux fonctions de président du conseil Daniel KUFFER, né le 22 mars 1963 à Differdange (Luxembourg), résidant professionnellement au 7, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

RE&F S.A.
Société Anonyme
Signatures

Référence de publication: 2010050440/19.

(100052039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2010.

Inter-Re S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 53.003.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle tenue à Luxembourg le 9 avril 2010

Quatrième résolution

L'Assemblée ratifie la cooptation de M. Walter BEYERS, Frans Birontlaan 11, B-2600 BERCHEM, comme Administrateur avec effet au 25 mars 2010. Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale devant statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2012.

L'Assemblée accepte la démission de M. Olivier LESPAGNOL comme Administrateur avec effet au 24 mars 2010.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide, conformément aux dispositions de l'article 100 de la loi modifiée du 6 décembre 1991, de nommer Réviseur Indépendant de la société:

PricewaterhouseCoopers sàrl

dont le mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social 2010.

Pour la société Inter-Re S.A.
AON Insurance Managers (Luxembourg) S.A.
Signature

Référence de publication: 2010050408/22.

(100051851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2010.

CI CEL II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 115.527.

DISSOLUTION

In the year two thousand nine, the eighteenth day of March,
Before Me Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

CI CEL S.A., a public limited liability company (société anonyme), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 296-298, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 110.379 (the Parent),

hereby represented by Régis Galiotto, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given on March 18th, 2009.

The said power of attorney, after having been signed ne varietur by the holder of the power of attorney (the Attorney-in-Fact) and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party through its Attorney-in-Fact has requested the notary to state that:

- the Parent holds all the shares in the Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the name of CI CEL II S.à r.l., incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 65, Boulevard Grand-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 115.527 (the Company);
- the Company has been incorporated pursuant to a deed of Me Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, dated April 5, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° - 520 of June 21, 2006;
- the Company's capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares in registered form with a par value of twenty five euro (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid-up;
- the Parent assumes the role of liquidator of the Company;
- the Parent has full knowledge of the articles of incorporation of the Company and perfectly knows the financial situation of the Company;
- the Parent, acting in its capacity as sole shareholder of the Company and final beneficial owner of the operation, hereby resolved to proceed with the dissolution of the Company with immediate effect;
- the Parent as liquidator of the Company declares that the activity of the Company has ceased, that the known liabilities of the Company besides those vis-à-vis the Parent have been settled or fully provided for, that the Parent is vested with all the assets and hereby expressly declares that it will take over and assume all outstanding liabilities of the Company, in particular those hidden or any known but unpaid and any as yet unknown liabilities of the Company before any payment to itself;
- consequently the Company be and hereby is liquidated and the liquidation is closed; and
- the books and records of the dissolved Company shall be kept for five (5) years from the date of the present meeting at 65, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le dix-huitième jour du mois de mars,

Par-devant Me Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

CI CEL S.A., une société anonyme constituée et régie par les lois du Grand-duché de Luxembourg, ayant son siège social au 296-298, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 110.379, (la Société Mère),

représentée par Régis Galiotto, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 18 mars 2009.

Laquelle procuration après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée au présent acte pour y être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

- la Société Mère détient toutes les parts sociales de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination CI CEL II S.à r.l., constituée selon les lois du Grand-duché de Luxembourg, ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115.527 (la Société);
- la Société a été constituée en vertu d'un acte de Me Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 5 avril 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° - 520 du 21 juin 2006;
- le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées;
- la Société Mère assume le rôle de liquidateur de la Société;
- la Société Mère a pleinement connaissance des statuts de la Société et de la situation financière de la Société;

- la Société Mère, en sa qualité d'associé unique de la Société et bénéficiaire économique finale de l'opération, décide de procéder à la dissolution de la Société avec effet immédiat;

- la Société Mère, en qualité de liquidateur de la Société déclare que l'activité de la Société a cessé, que les actifs et passifs connus de la Société sans compter que celles vis-à-vis de la Société Mère ont été arrangées ou entièrement fournies pour, que la Société Mère soit investie de tous les capitaux et par ceci expressément déclare qu'elle assurera et assumera toutes les actifs et passifs exceptionnels de la Société, en particulier celles cachées ou connues mais impayées et toutes inconnues jusqu'ici de ceux de la Société avant n'importe quel paiement à elle-même;

- partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée; et

- les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq (5) ans à compter de la date de la présente assemblée au 65, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 mars 2009. Relation: LAC/2009/10796. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Référence de publication: 2010049986/89.

(100063712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2010.

Mercurio Solar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 140.484.

Par résolutions signées en date du 23 Mars 2010, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission de:

- Jens Thomassen, avec adresse professionnelle au 2, More London Riverside, SE1 2AP Londres, Royaume-Uni, de son mandat de gérant de catégorie A avec effet immédiat

- Jean Perarnaud, avec adresse professionnelle au 2, More London Riverside, SE1 2AP Londres, Royaume-Uni, de son mandat de gérant de catégorie A avec effet immédiat

2. Nomination de:

- Robert de Laszlo, avec adresse professionnelle au 2, More London Riverside, SE1 2AP Londres, Royaume-Uni, au mandat de gérant de catégorie A avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 Avril 2010.

Référence de publication: 2010050542/19.

(100052346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2010.

CD&R Osprey Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 10.988,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 150.417.

In the year two thousand ten, on the nineteenth day of March,

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of the "Company": CD&R Osprey Investment S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée, incorporated by a notarial deed drawn up on 17 December 2009, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1025 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B. 150.417 and whose articles of association (the "Articles") have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 258, page 12342 dated 5 February 2010 and have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated 24 February 2010.

The meeting is presided by Flora Gibert, notary clerk residing in Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Rachel Uhl, notary clerk residing in Luxembourg.

These appointments having been made, the Chairman declared that:

The names of the shareholders present at the meeting or represented at the meeting by proxies (together the "Appearing Shareholders") and the number of shares held by them are shown on an attendance list. This attendance list, signed by or on behalf of the Appearing Shareholders, the Notary, the Chairman, Scrutineer and Secretary, together with the proxy forms, signed ne varietur by the shareholders represented at the meeting by proxyholders, the Notary and the Chairman, Scrutineer and Secretary, shall remain annexed to the present deed and shall be registered with it.

The attendance list shows that shareholders holding one hundred twenty thousand (120,000) class A shares and two hundred ninety thousand nine hundred eighty-eight (290,988) class B shares representing the whole share capital of the Company are present at the meeting or represented at the meeting by proxies. All the Appearing Shareholders have declared that they have been sufficiently informed of the agenda of the meeting beforehand and have waived all convening requirements and formalities. The meeting is therefore properly constituted and can validly consider all items of the agenda.

The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. To increase the Company's share capital by an amount of sixteen thousand four hundred thirty-nine British Pounds and fifty-two pence (GBP 16,439.52), so as to raise it from its present amount of four thousand one hundred nine British Pounds and eighty-eight pence (GBP 4,109.88) up to twenty thousand five hundred forty-nine British Pounds and forty pence (GBP 20,549.40) by the increase of the nominal value of each ordinary share in the Company from one penny (GBP 0.01) to five pence (GBP 0.05).

2. To amend article 6 (share capital) of the articles of association of the Company according to the resolution mentioned above.

3. To amend the definition of "Class A Ordinary Shares" and "Class B Ordinary Shares" according to the resolutions mentioned above.

4. Miscellaneous

After due and careful deliberation, the following resolutions were taken unanimously:

First resolution

The meeting of shareholders resolved to increase the Company's share capital by an amount of sixteen thousand four hundred thirty-nine British Pounds and fifty-two pence (GBP 16,439.52), so as to raise it from its present amount of four thousand one hundred nine British Pounds and eighty-eight pence (GBP 4,109.88) up to twenty thousand five hundred forty-nine British Pounds and forty pence (GBP 20,549.40) by the increase of the nominal value of the ordinary shares from one penny (GBP 0.01) to five pence (GBP 0.05), by conversion of sixteen thousand four hundred thirty-nine British Pounds and fifty-two pence (GBP 16,439.52) allocated to the share premium account of the Company into the share capital of the Company.

Interim accounts of the Company dated 17 March 2010 have been produced to the notary to evidence the share premium amount available for conversion.

Second resolution

The meeting of shareholders resolved to amend Article 6 of the Articles to reflect the decision taken under the preceding resolution so that henceforth Article 6 shall read as follows:

" Art. 6.

6.1 The share capital is fixed at twenty thousand five hundred forty-nine British Pounds and forty pence (GBP 20,549.40) represented by one hundred twenty thousand (120,000) Class A Ordinary Shares and two hundred ninety thousand nine hundred eighty-eight (290,988) Class B Ordinary Shares having a nominal value of five pence (GBP 0.05)."

Third resolution

The meeting of shareholders resolved to amend the following definitions in Article 2.1 to reflect the decisions taken under the preceding resolutions:

"Class A Ordinary Shares" means the class A ordinary shares of GBP 0.05 each in the capital of the Company, having the rights and restrictions set out in these Articles; and

"Class B Ordinary Shares" means the class B ordinary shares of GBP 0.05 each in the capital of the Company, having the rights and restrictions set out in these Articles.

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand four hundred Euros.

Nothing else being on the agenda and nobody raising any further points for discussion by the meeting, the meeting closed.

The Notary, who understands and speaks English, states that the present deed is written in English, followed by a French version, and that at the request of the Appearing Shareholders, in case of divergence between the English and the French texts, the English version will prevail.

This notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

This document having been read to the Appearing Shareholders (or, as appropriate, their proxyholders), who are known to the Notary by their names, first names, civil status and residence, the Appearing Shareholders (or, as appropriate, their proxyholders), the Notary, the Chairman, the Secretary and the Scrutineer have together signed this deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le dix-neuf mars.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des associés de la Société: CD&R Osprey Investment S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, constituée par un acte notarié daté du 17 décembre 2009, ayant son siège social à 5, rue Guillaume Kroll, L-1025 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 150.417 et dont les statuts (les "Statuts") ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations numéro 258, page 12342 daté du 5 février 2010 et ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire soussigné en date du 24 février 2010.

L'assemblée est présidée par Flora Gibert, clerc de notaire, demeurant à Luxembourg.

Le Président nomme en tant que secrétaire et l'assemblée nomme en tant que Scrutateur Rachel Uhl, clerc de notaire, demeurant à Luxembourg.

Ces nominations ayant été effectuées, le Président a déclaré que:

Les noms des associés présents et de ceux représentés à l'assemblée (ensemble définis comme les "Associés Comparants") et le nombre de parts sociales détenues par eux sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence, signée par et au nom des Associés Comparants, le Notaire, le Président, le Scrutateur et le Secrétaire, ensemble avec les formulaires de procuration, signés ne varietur par les associés représentés à l'assemblée par des mandataires, le Notaire et le Président, le Scrutateur et le Secrétaire, devront rester annexés au présent acte et devront être enregistrés avec cet acte.

Il ressort de la liste de présence que les associés détenant cent vingt mille (120.000) parts sociales de catégorie A et deux cent quatre vingt dix mille neuf cent quatre-vingt huit (290.988) parts sociales de catégorie B représentant la totalité du capital social de la Société sont présents à l'assemblée ou représentés à l'assemblée par des mandataires. Tous les Associés Comparants ont déclaré avoir été préalablement correctement informés de l'ordre du jour de l'assemblée et ont renoncé aux formalités de convocation. L'assemblée est par conséquent régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points inscrits à l'ordre du jour.

L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Augmenter le capital social de la Société à concurrence de seize mille quatre cent trente neuf Livres Sterling et cinquante-deux pence (GBP 16.439,52), afin de le porter de son montant actuel de quatre mille cent neuf Livres Sterling et quatre-vingt-huit pence (GBP 4.109,88) à vingt mille cinq cent quarante-neuf Livres Sterling et quarante pence (GBP 20.549,40) par une augmentation de la valeur nominale des parts sociales ordinaires de un penny (GBP 0,01) à cinq pence (GBP 0,05), par la conversion de seize mille quatre cent trente-neuf Livres Sterling et cinquante-deux pence (GBP 16.439,52) alloués au compte de prime d'émission de la Société en capital social de la Société.

2. Modifier l'article 6 (capital social) des statuts de la Société selon la résolution ci-dessus.

3. Modifier la définition de "Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A" et "Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B" selon les résolutions mentionnées ci-dessus.

4. Divers.

Après délibération attentive, les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée des associés a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de seize mille quatre cent trente neuf Livres Sterling et cinquante-deux pence (GBP 16.439,52), afin de le porter de son montant actuel de quatre mille cent neuf Livres Sterling et quatre-vingt-huit pence (GBP 4.109,88) à vingt mille cinq cent quarante-neuf Livres Sterling et quarante pence (GBP 20.549,40) par une augmentation de la valeur nominale des parts sociales ordinaires de un penny (GBP 0,01) à cinq pence (GBP 0,05), par la conversion de seize mille quatre cent trente neuf Livres Sterling et cinquante-deux pence (GBP 16.439,52) alloués au compte de prime d'émission de la Société en capital social de la Société.

Les comptes intérimaires de la Société datés du 17 mars 2010 ont été communiqués au notaire afin de mettre en évidence le montant de prime d'émission disponible.

Deuxième résolution

L'assemblée des associés a décidé de modifier l'Article 6 des Statuts afin de refléter la décision prise ci-dessus de telle manière que l'Article 6 aura désormais la teneur suivante:

" Art. 6.

6.1 Le capital social souscrit est fixé à vingt mille cinq cent quarante-neuf Livres Sterling et quarante pence (GBP 20.549,40) représenté par dix mille neuf cent quatre vingt huit (10.988) parts sociales, ayant une valeur nominale de cinq pence (GBP 0,05)."

Troisième résolution

L'assemblée des associés a décidé de modifier les définitions suivantes à l'Article 2.1 pour refléter les décisions prises ci-dessus:

"Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A" signifie les parts sociales ordinaires de catégorie A de GBP 0,05 chacune dans le capital de la Société, ayant les droits et restrictions repris dans ces Statuts; et

"Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B" signifie les parts sociales ordinaires de catégorie B de GBP 0,05 chacune dans le capital de la Société, ayant les droits et restrictions repris dans ces Statuts.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations ou charges de quelque forme que ce soit qui devront être supportés par la Société comme résultant du présent acte sont estimés à approximativement mille quatre cents Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne n'ayant soulevé d'autres points pour discussion par l'assemblée, l'assemblée est close.

Le Notaire, qui comprend et parle l'anglais, déclare que le présent acte est rédigé en anglais suivi par une version française, et qu'à la demande des Associés Comparants, en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fera foi.

Dont acte, ait et passé à Luxembourg, même date qu'en tête des présentes.

Ce document ayant été lu aux Associés Comparants (ou, selon le cas à leurs mandataires), qui sont connus par le Notaire par leurs noms de famille, prénoms, état civil et résidence, les Associés Comparants (ou, selon le cas leurs mandataires), le Notaire, le Président, le Secrétaire et le Scrutateur ont ensemble signé cet acte.

Signé: F. GIBET, R. UHL, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 24 mars 2010. Relation: LAC/2010/13026. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2010.

Référence de publication: 2010049983/160.

(100064318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2010.

Euro-Am Immobilier S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 30.732.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille dix, le huit avril.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch sur Alzette, Luxembourg,

A comparu:

Monsieur Marc Degryse, né le 6 juillet 1938 à Roupars, demeurant à Saint Sebastiaanstraat 68, B-8800 Roeseleare, ici représenté par Madame Vanessa Colard, employée privée, demeurant professionnellement au 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée le 8 avril 2010, laquelle procuration reste annexée au présent acte, ci-après nommé l'"Actionnaire Unique".

Lequel comparant a exposé au notaire et l'a prié d'acter ce qui suit:

Que la société dénommée Euro-Am Immobilier S.A., avec siège social à 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, inscrite au R.C.S. Luxembourg B n° 30.732, a été constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Frank Baden, alors notaire de résidence à Luxembourg, le 18 mai 1989, acte publié au Mémorial C n° 310 du 31 octobre 1989, page 14840 (la «Société»).

Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Présentation du rapport de gestion du conseil d'administration pour la période allant du 1^{er} janvier 2010 au 29 mars 2010 (le "Rapport de Gestion Intérimaire");
2. Approbation des états financiers intérimaires établis pour la période allant du 1^{er} janvier 2010 au 29 mars 2010 (les «Etats Financiers Intérimaires»);
3. Vote sur la décharge au conseil d'administration de la Société pour l'exercice de leur mandat pour la période allant du 1^{er} janvier 2010 à la date de la présente assemblée;
4. Dissolution anticipée de la Société et mise en liquidation de la Société;
5. Nomination de l'Actionnaire Unique en tant que liquidateur et nomination d'un commissaire à la liquidation;
6. Réception des déclarations du liquidateur et présentation et approbation du rapport du commissaire à la liquidation;
7. Décharge accordée au commissaire à la liquidation;
8. Décision de distribuer tous les actifs restants de la Société à l'Actionnaire Unique (à l'exception des actifs tels que décrits dans le rapport du liquidateur) après son engagement irrévocable de payer tout passif éventuel de la Société actuellement inconnu et impayé, de sorte que tout le passif de la Société est considéré comme étant réglé ou le sera;
9. Clôture de la liquidation et détermination de l'endroit où seront conservés les documents et les pièces justificatives de la Société pendant les cinq ans qui suivent la clôture de la liquidation;
10. Divers.

APRES DELIBERATION, L'ACTIONNAIRE UNIQUE DECIDE SUR BASE DE L'ORDRE DU JOUR CI-DESSUS:

Première résolution

L'Actionnaire Unique DECIDE d'approuver le Rapport de Gestion Intérimaire.

Deuxième résolution

L'Actionnaire Unique DECIDE d'approuver les Etats Financiers Intérimaires.

Troisième résolution

L'Actionnaire Unique DECIDE de donner décharge aux membres du conseil d'administration de la Société pour l'accomplissement de leurs mandats pour la période allant du 1^{er} janvier 2010 à la date de la présente assemblée.

Quatrième résolution

L'Actionnaire Unique déclare:

- Que le capital social de la Société est fixé à Trois Cent Cinquante Mille US Dollars (USD 350.000), représenté par Trente-Cinq Mille (35.000) actions ordinaires ayant toutes une valeur nominale de Dix US Dollars (USD 10), toutes entièrement libérées (les «Actions»);
- Que l'Actionnaire Unique est le seul propriétaire de la totalité des Actions;
- Que les activités de la Société ayant cessés; l'Actionnaire Unique décide en assemblée générale extraordinaire de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société;
- Que l'Actionnaire Unique, se désigne lui-même liquidateur de la Société et qu'en cette qualité, il requiert le notaire instrumentant d'acter:
 - * Qu'un montant de EUR 32.256,25 a dûment été versé par la Société sur le compte tiers du cabinet d'avocats, Oostvogels Pfister Feyten, dont les bureaux sont sis au 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, afin de payer tous les frais en relation avec la clôture de la liquidation;
 - * Qu'en conséquence tout le passif de la Société, à l'exception des frais en relation avec la clôture de la liquidation (pour lesquels un montant de EUR 32.256,25 a dûment été versé par la Société sur le compte tiers du cabinet d'avocats, Oostvogels Pfister Feyten), est payé ou le sera;
 - * En outre, le liquidateur déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés, il assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; et qu'en conséquence, tout le passif de la Société est considéré comme étant réglé ou le sera;
 - * Que, à la suite du paiement des dettes conformément aux articles 144 et 148 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle qu'amendée, et compte tenu des provisions établies, le liquidateur est mandaté aux fins de procéder aux transferts des actifs restants à l'Actionnaire Unique en tant que boni de liquidation;
 - * Que parmi les actifs transférés par le liquidateur à l'Actionnaire Unique est transférée une créance d'un montant de Trois Cent Trente et Un Mille Sept Cent Quatre-Vingt-Onze US Dollars (USD 331.791) telle que reprise dans les Etats Financiers Interimaires;
 - * Tous les avoirs, le cash et les titres disponibles sur le compte de la Société ouvert auprès de la banque UBS (Luxembourg) SA sont également transférés à l'Actionnaire Unique à l'exception des actifs tels que décrits dans le rapport du liquidateur;

- * Que L'Actionnaire Unique s'engage à couvrir les frais bancaires jusqu'à la clôture du compte bancaire de la Société.
- Que le rapport du liquidateur est annexé aux présentes;
 - Que l'Actionnaire Unique, ici représenté, nomme ODD Financial Services SA, ayant son siège social au 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 41014, en tant que commissaire à la liquidation afin qu'il examine l'emploi des actifs par le liquidateur avec les pièces justificatives et des comptes en relation;
 - Que les déclarations du liquidateur ont fait l'objet d'une vérification, suivant rapport en annexe, conformément à la loi;
 - Que partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;
 - Que décharge pleine et entière est donnée au commissaire à la liquidation;
 - Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans dans les locaux de l'Étude Oostvogels Pfister Feyten au 291, route d'Arlon, L- 1150 Luxembourg.
 - Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes pour accomplir toutes les formalités.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Sgné: Colard, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 15 avril 2010. Relation: EAC/2010/4402. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2010050024/97.

(100063947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2010.

Gestfin, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 87.187.

Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire du 7 mai 2010

L'Assemblée Générale a reconduit, à l'unanimité, le mandat des Administrateurs et du Réviseur d'Entreprises pour un nouveau terme d'un an.

Composition du Conseil d'Administration

Antoine CALVISI Président

(résidant professionnellement à L-2449 LUXEMBOURG, 14, boulevard Royal)

Pierre JAEGLY

(résidant professionnellement à CH-1207 GENEVE, 18, quai Gustave-Ador)

Robert MENEGAY

(résidant professionnellement à CH-1207 GENEVE, 18, quai Gustave-Ador)

Florence PILOTAZ

(résidant professionnellement à L-2449 LUXEMBOURG, 24bis, boulevard Royal)

Nico THILL

(résidant professionnellement à L-2449 LUXEMBOURG, 24bis, boulevard Royal)

Claude TOURNAIRE

(résidant professionnellement à CH-1207 GENEVE, 18, quai Gustave-Ador)

Réviseur d'Entreprises

MAZARS

(ayant son siège social à L-2530 LUXEMBOURG, 10 A, rue Henri M. Schnadt)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

49666

Luxembourg, le 7 mai 2010.

Marie-Cécile MAHY-DUBOURG

Fondé de Pouvoir

Référence de publication: 2010050043/30.

(100064226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2010.

Imerys Re, Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 53.015.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 8 avril. 2010

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de renouveler le mandat d'Administrateur de Madame Laurence BEYER, de Monsieur Denis MUSSON et Monsieur Cédric BOULIER. Leur mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2010.

Cinquième résolution

L'assemblée décide, conformément aux dispositions de l'article 100 de la loi modifiée du 6 décembre 1991, de nommer Réviseur Indépendant de la société:

ERNST & YOUNG

7, Parc d'activité Syrdall - MUNSBACH

B.P. 780

L-2017 LUXEMBOURG

dont le mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes annuels de l'exercice social 2010."

Pour la Société

Aon Insurance Managers (Luxembourg)

Signature

Référence de publication: 2010050405/24.

(100051943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2010.

Europa Aluminium S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 134.024.

In the year two thousand and ten, on the seventeenth of March.

Before us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

(1) "Europa Real Estate II S.à r.l.", a limited liability company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce under number B 103 095, here represented by Mr Vincent GOY, company director, with professional address at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, acting as member of the board of managers of such company with Individual signing power,

(2) "Europa Real Estate II US S.à r.l.", a limited liability company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce under number B 103 096,

here represented by Mr Vincent GOY, prenamed, acting as member of the board of managers of such company with individual signing power,

(3) Mr Matthew Patrick Lloyd CHICHESTER, chartered surveyor, with professional address at Lower Hayne Farm, Marsh Road, Shabbington, Buckinghamshire HP18 PHF,

represented by Mrs Maud MARTIN, employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy, hereto annexed.

The above named persons are the shareholders of "Europa Aluminium S.à r.l.", a 'société à responsabilité limitée' with registered office at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce under number B 134.024 (the "Company"), incorporated by public deed of the undersigned notary on November 28, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 3014 of December 28, 2007.

The Company's articles of association (the "Articles") have been amended for the last time by deed of the undersigned notary on September 23, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2024 of October 15, 2009.

The above named shareholders of the Company, representing the entire capital of the Company, request the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The partners resolved to increase the corporate share capital of the Company by an amount of two hundred and forty-five thousand Pounds Sterling (245,000.- GBP) so as to raise it from its present amount of three hundred and thirty-seven thousand one hundred and eighty Pounds Sterling (337,180.- GBP) up to an amount of five hundred and eighty-two thousand one hundred and eighty Pounds Sterling (582,180.- GBP) by the issue of twelve thousand two hundred and fifty (12,250) new additional shares, having each a par value of twenty Pounds Sterling (20.- GBP).

Subscription and Payment:

All the new shares have been fully subscribed and entirely paid up in cash by the existing partners as follows:

Subscribers	Number of shares subscribed
1) "Europa Real Estate II S.à r.l.", prenamed	9,800 Class A
2) "Europa Real Estate II US S.à r.l.", prenamed	480 Class A 745 Class C
3) Mr Matthew Patrick Lloyd CHICHESTER prenamed	372 Class B 853 Class C

The amount of two hundred and forty-five thousand Pounds Sterling (245,000.- GBP) is thus as from now at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary .

Second resolution

As a consequence of such increase of capital, article 7 first paragraph of the Company's Articles of Incorporation is amended and shall therefore read as follows:

" **Art. 7. Capital.** The capital is set at five hundred and eighty-two thousand one hundred and eighty Pounds Sterling (582,180.- GBP), represented by:

- twenty-four thousand four hundred and twenty-seven (24,427) class A shares of a par value of twenty Pounds Sterling (20.- GBP) each (the "A Shares");
- eight hundred and eighty-six (886) class B shares of a par value of twenty Pounds Sterling (20.- GBP) each (the "B Shares"); and
- three thousand seven hundred and ninety-six (3,796) class C shares of a par value of twenty Pounds Sterling (20.- GBP) each (the "C Shares")."

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to two thousand euro.

Whereof this deed was drawn up in Luxembourg, on the date set at the beginning of this deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

This deed having been read to the above appearing persons, known to the notary by first and surname, civil status and residence, the appearing persons signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du procès-verbal qui précède:

L'an deux mille dix, le dix-sept mars.

Par devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

(1) "Europa Real Estate II S.à r.l.", une société à responsabilité limitée constituée et opérant sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 103 095, ici représentée par Monsieur Vincent GOY, directeur de société, avec adresse professionnelle au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, agissant en tant que membre du conseil de gérance de cette société avec pouvoir de signature individuelle,

(2) "Europa Real Estate II US S.à r.l.", une société à responsabilité limitée constituée et opérant sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 103 096 ici représentée par Monsieur Vincent GOY, susnommé, agissant en tant que membre du conseil de gérance de cette société avec pouvoir de signature individuelle, et

(3) Monsieur Matthew Patrick Lloyd CHICHESTER, expert immobilier, avec adresse professionnelle à Lower Hayne Farm, Marsh Road, Shabbington, Buckinghamshire HP18 PHF,

représenté par Madame Maud MARTIN, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration, ci-annexée.

Lesquels comparants sont tous associés de "Europa Aluminium S.à r.l.", une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 134.024 (la "Société"), constituée suivant acte du notaire instrumentaire le 28 novembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 3014 du 28 décembre 2007. Les statuts de la Société (les "Statuts") ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire instrumentaire le 23 septembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 2024 du 15 octobre 2009.

Ceci ayant été exposé, les associés prénommés de la Société, représentant l'intégralité du capital de la Société, requièrent le notaire instrumentaire de prendre acte des décisions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de deux cent quarante-cinq mille livres sterling (245.000,- GBP) afin de le porter de son montant actuel de trois cent trente-sept mille cent quatre-vingts livres sterling (337.180,- GBP) jusqu'à un montant de cinq cent quatre-vingt-deux mille cent quatre-vingts livres sterling (582.180,- GBP) par l'émission de douze mille deux cent cinquante (12.250) parts sociales nouvelles, d'une valeur nominale de vingt livres sterling (20,- GBP) chacune.

Souscription et Paiement

Toutes les nouvelles parts sociales nouvelles ont été souscrites et entièrement libérées en numéraire par les associés actuels comme suit:

Souscripteurs	Nombre de parts sociales souscrites
1. "Europa Real Estate II S.à r.l.", prédésignée	9.800 classe A
2. "Europa Real Estate II US S.à r.l.", prédésignée	480 classe A 745 classe C
3. Monsieur Matthew Patrick Lloyd CHICHESTER, prédésignée	372 classe B 853 classe C

La somme de deux cent quarante-cinq mille livres sterling (245.000,- GBP) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, la preuve en ayant été apportée au notaire soussigné.

Deuxième résolution

A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, l'article 7, premier alinéa des statuts de la Société est modifié en conséquence et aura désormais la teneur suivante:

Art. 7 Capital social. Le capital social de la Société est fixé à cinq cent quatre-vingt-deux mille cent quatre-vingts livres sterling (582.180,- GBP), divisé en:

- vingt-quatre mille quatre cent vingt-sept (24.427) parts sociales de classe A d'une valeur nominale de vingt Livres Sterling (GBP 20,-) chacune (les "Parts A");
- huit cent quatre-vingt-six (886) parts sociales de classe B d'une valeur nominale de vingt Livres Sterling (GBP 20,-) chacune (les "Parts B"); et
- trois mille sept cent quatre-vingt-seize (3.796) parts sociales de classe C d'une valeur nominale de vingt Livres Sterling (GBP 20,-) chacune (les "Parts C")."

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à deux mille euros.

Dont acte, fait et passé au Luxembourg, à la date tel que mentionné au début du présent acte.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des personnes comparantes susmentionnées, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande des personnes comparantes, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux personnes comparantes, connues du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elles ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. GOY, M. MARTIN, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 19 mars 2010. Relation: EAC/2010/3294. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).
Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010050397/140.

(100051876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2010.

Huybrechts Keramiek Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9911 Troisvierges, 10, Zone Industrielle In den Allern.

R.C.S. Luxembourg B 99.396.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 23 mars 2010.

1) Il a été décidé d'accepter la démission de leur fonctions de délégués à la gestion journalière des administrateurs sortants suivants:

- La société de l'ARGAYON S.A., Chée de Bruxelles 4A à B-1470 Baisy-Thy, représentée par Léon CATTELAÏN, né le 29 avril 1933 à Ottignies et demeurant à B-1470 Genappe, rue Verhulst 13 B;

- Monsieur Christian CATTELAÏN, né le 19 juillet 1963 à Leuven, demeurant à B-1470 Baisy-Thy, Chant des Oiseaux 27.

2) Monsieur Kurt HANS, entrepreneur, demeurant à B-4770 Amel, Lierweg 135 A, est nommé comme délégué de la gestion journalière, à dater de ce jour.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2015.

La société sera valablement engagée par la signature individuelle de Monsieur Kurt HANS, prénommé.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 1^{er} avril 2010.

Pour HUYBRECHTS KERAMIEK LUXEMBURG S.A., Société Anonyme

FIDUNORD S.à r.l.

61, Gruuss Strooss

L-9991 WEISWAMPACH

Signature

Référence de publication: 2010050546/25.

(100051864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2010.

F.A.M. Fund Advisory, Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 73.599.

—
L'an deux mille neuf, le dix-sept décembre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "F.A.M. FUND ADVISORY", ayant son siège social à L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 73.599, constituée suivant acte reçu en date du 30 décembre 1999, publié au Mémorial C numéro 216 du 20 mars 2000,

dont les statuts ont été modifiés par acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 décembre 2000, publié au Mémorial C numéro 694 du 29 août 2001.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Hubert JANSSEN, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Madame Rachel UHL, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que l'actionnaire présent ou représenté et le nombre d'actions qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, les scrutateurs et le notaire soussigné. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que les 750 (sept cent cinquante) actions représentant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Décision de la mise en liquidation de la société.
2. Nomination d'un liquidateur;
3. Détermination des pouvoirs du liquidateur;
4. Décharge donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
5. Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'assemblée nomme liquidateur:

Monsieur Olivier LIEGEOIS, avec adresse professionnelle au 6, rue Guillaume Schneider, L-2245 Luxembourg.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la société aux actionnaires, proportionnellement au nombre de leurs actions, en nature ou en numéraire.

Il peut notamment, et sans que l'énumération qui va suivre soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens tant meubles qu'immeubles et tous droits y relatifs; donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions; dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges; céder tous rangs d'inscription; faire tous paiements, même s'ils n'étaient pas de paiements ordinaires d'administration; remettre toutes dettes; transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux; proroger toutes juridictions; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises.

Troisième résolution

L'assemblée décide de donner décharge aux membres du Conseil d'Administration et au Commissaire aux Comptes de la Société, sauf si la liquidation fait apparaître des fautes dans l'exécution de tâches qui leur incombaient.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: H. JANSSEN, R. UHL, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 18 décembre 2009. Relation: LAC/2009/55149. Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Référence de publication: 2010050025/61.

(100064511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2010.

Manasse S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 143.954.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille neuf, le vingt-neuf décembre.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné,

A comparu:

Monsieur Hubert JANSSEN, juriste, demeurant à Luxembourg,

"le mandataire"

agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société KLEAN TECHNOLOGIES LTD., société de responsabilité limitée de droit bélizien, inscrite au Registre des "International Business Companies", numéro 78.732 dont le siège social est établi à Jasmine Court, 35a Regent Street, P.O.Box 1777, Belize City, Belize,

"le mandant"

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I. Que la société anonyme MANASSE SA, ayant son siège social à L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse, inscrite au R.C.S. Luxembourg, section B numéro 143.954, a été constituée suivant acte reçu le 28 décembre 2008, publiée au Mémorial C numéro 214 du 30 janvier 2009.

II. Que le capital social de la société anonyme MANASSE S.A., pré-désignée, s'élève actuellement à EUR 31.000,- (trente et un mille euros) représenté par 100 (cent) actions de EUR 310,- (trois cent dix euros) chacune, chacune intégralement libérée.

III. Que son mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société MANASSE SA.

IV. Que son mandant est devenu propriétaire de toutes les actions de la susdite société et qu'en tant qu'actionnaire unique elle déclare expressément procéder à la dissolution anticipée de la susdite société, et ceci avec un effet au 31 décembre 2009, et la mise en liquidation.

V. Que son mandant, agissant en tant que liquidateur, déclare que les dettes connues ont été payées et en outre qu'elle prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers, connus ou inconnus, de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'elle répond personnellement de tous les engagements sociaux, et ceci avec un effet au 31 décembre 2009.

VI. Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires et des actions de la société dissoute.

VII. Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs, commissaire de surveillance et directeurs de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 2009.

VIII. Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à L-2132 Luxembourg 36 Avenue Marie-Thérèse.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: H. JANSSEN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 04 janvier 2010. Relation: LAC/2010/149. Reçu soixante quinze euros (75 euros)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Référence de publication: 2010050501/47.

(100052276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2010.

Mercurius S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 142.077.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 20 janvier 2010

- L'Assemblée accepte la démission en tant que commissaire aux comptes de la société BDO Compagnie Fiduciaire S.A. ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle à L-1653 Luxembourg. L'Assemblée nomme en remplacement du commissaire aux comptes la société BDO Audit S.A. ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle à L-1653 Luxembourg. Ce mandat se terminera lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013.

- L'Assemblée décide de ratifier la nomination de Madame Sonia Still, employée privée, avec adresse professionnelle au 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg au poste de Président et d'Administrateur et la nomination de Madame Mariateresa Battaglia, employée privée, avec adresse professionnelle au 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg au poste d'Administrateur. Ces mandats se termineront lors de l'Assemblée Générale Statutaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013.

Luxembourg, le 20 janvier 2010.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010050443/23.

(100051937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2010.

Interstate Europe, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 141.872.

Le nom de famille de Monsieur Hermann-Günter SHOMMARZ a été mal orthographié et s'écrit de la façon suivante: Hermann-Gunter SCHOMMARZ.

Extract of the written resolution taken by the sole shareholder of the Company on March 31, 2010

It is proposed that Mr. Tom Hewitt, born on July 12, 1943, in Marblehead, Massachusetts, United States of America, residing professionally at Interstate Hotels and Resorts, Inc., 4501 N. Fairfax Rd, Arlington Virginia 22203, United States of America, be appointed as additional type A manager of the Company with effect as of March 31, 2010 for an undetermined duration. Consequently, the board of managers is:

- Hermann-Günter Schommarz as type B manager;
- Stewart Kam-Cheong as type B manager;
- Christopher Bennett as type A manager;
- Bruce Allen RIGGINS as type A manager; and
- Tom Hewitt as type A manager.

Suit la traduction française de ce qui précède:

Extrait de la résolution prise par l'associé unique de la Société en date du 31 mars 2010

Il est proposé que M. Tom Hewitt, né le 12 juillet 1943 à Marblehead, Massachusetts, Etats-Unis d'Amérique, résidant professionnellement au Interstate Hotels and Resorts, Inc., 4501 N. Fairfax Rd, Arlington Virginie 22203, Etats-Unis d'Amérique soit nommé gérant additionnel de type A de la Société avec effet au 31 mars 2010 pour une durée indéterminée. Par conséquent, le conseil de gérance est composé comme suit:

- Hermann-Günter Schommarz comme gérant de type B;
- Stewart Kam-Cheong comme gérant de type B;
- Christopher Bennett comme gérant de type A;
- Bruce Allen RIGGINS comme gérant de type A; et
- Tom Hewitt comme gérant de type A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010050409/32.

(100052272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2010.

Birgit Börner S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6689 Mertert, 51, route de Wasserbillig.
R.C.S. Luxembourg B 20.196.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2006 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010050146/9.

(100051170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2010.

Romain HEIRENS Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9371 Gilsdorf, 10, rue des Prés.
R.C.S. Luxembourg B 93.366.

L'an deux mille dix, le premier avril.

Par-devant le soussigné Fernand UNSEN, notaire de résidence à Diekirch,

A comparu:

Monsieur Romain HEIRENS, entrepreneur de construction, né à Luxembourg le 24 juillet 1962, matricule n° 1962 0724 214, demeurant à L-9371 Gilsdorf, 10, rue des Prés.

Lequel comparant a, par les présentes déclaré céder et transporter sous les garanties ordinaires et de droit à:

1. Monsieur Guy LIENERS, employé privé, né à Ettelbruck le 25 mai 1972, matricule n° 1972 05 25 111, demeurant à L-9451 Bettel, 3, Kierfechtswée,

cent (100) parts sociales de la société à responsabilité limitée "Romain HEIRENS s.à r.l.", avec siège social à L-9371 Gilsdorf, 10, rue des Prés, matricule n° 1992 24 10 006, constituée par acte du notaire Marc Cravatte, de résidence à Ettelbruck, en date du 28 décembre 1992, publié au Memorial C, numéro 126, page 6032 de l'année 1993, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 93.366, modifiée par décision de l'assemblée générale extraordinaire en date du 1^{er} juillet 1999, publiée au Mémorial C, numéro 674 en date du 8 septembre 1999;

2. Monsieur Marco RINGS, ingénieur diplômé, né à Trèves le 12 mars 1971, matricule n° 1971 03 12 039, demeurant à D-54668 Echternacherbrück (Allemagne), 28, In Badlien,

cinquante (50) parts sociales de la prédite société à responsabilité limitée "Romain HEIRENS S.à r.l."

Les prix de cession ont été payés avant la passation du présent acte, ce dont Monsieur Romain Heirens a consenti bonne et valable quittance.

A l'instant Monsieur Romain Heirens, préqualifié, agissant en sa qualité de gérant de la prédite société, déclare accepter au nom de la société les présentes cessions, conformément à l'article 1690 du code civil.

Les parts cédées ne sont représentées par aucun titre.

Messieurs Guy LIENERS et Marco RINGS, préqualifiés, seront propriétaires des parts cédées à partir de ce jour et ils auront droit aux revenus et bénéfices dont elles seront productives à partir de ce jour.

Ils seront subrogés dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées.

Les frais et honoraires sont à la charge de la société "Romain HEIRENS s.à r.l."

A la suite de ces cessions, le capital social de la prédite société se répartit comme suit:

1. Monsieur Romain Heirens, préqualifié, trois cent cinquante parts sociales	350
2. Monsieur Guy Lieners, préqualifié, cent parts sociales	100
3. Monsieur Marco Rings, préqualifié, cinquante parts sociales	50
Total: cinq cents parts sociales	500

Dont acte, fait et passé à Diekirch en l'étude, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée, les comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Heirens, Lieners, Rings, F. Unsen.

Enregistré à Diekirch, le 2 avril 2010. Relation: DIE/2010/3075. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): Tholl.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil spécial des sociétés et associations.

Diekirch, le 9 avril 2010.

Fernand UNSEN.

Référence de publication: 2010050226/45.

(100051917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2010.

MAG Industrial Intermediate International Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 115.779.

—
Extrait des résolutions des associés de la Société du 9 avril 2010.

En date du 9 avril 2010, les associés de la Société ont pris les résolutions suivantes:

d'accepter la démission de Monsieur Ben TECMIRE en tant que gérant de la Société avec effet immédiat;

de nommer Monsieur Llywellyn E. Jeremy JONES né le 10 octobre 1983 à Santa Monica, Californie, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle à c/o Silver Point Capital LP, 2 Greenwich Plaza, 1st Floor, Greenwich, CT 06830, Etats-Unis d'Amérique, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et à durée indéterminée.

Depuis lors, le conseil de gérance de la Société se compose des personnes suivantes:

Monsieur Frederik Kuiper

Monsieur Hille-Paul Schut

Monsieur Kiowa Kosche

Monsieur Llywellyn E. Jeremy Jones

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2010.

MAG Industrial Intermediate International Holdings S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010050543/23.

(100052311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2010.

Essetre Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 63.149.

L'an deux mil dix, le six avril.

Par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme holding luxembourgeoise, dénommée ESSETRE HOLDING S.A. ayant son siège social à 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, inscrite au R.C.S. Luxembourg section B n°63.149.

Ladite société a été constituée par acte du notaire soussigné en date du 3 février 1998, publié au Mémorial C n°351 du 15 mai 1998.

L'assemblée est présidée par Mme Sara PERNET, employée, Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Mme Gina TUCCI, employée, Luxembourg.

L'assemblée désigne comme scrutateur M. Sandro CAPUZZO, employé, Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite Monsieur le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que toutes les actions représentatives de l'intégralité du capital social sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Mise en liquidation de la société;
2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs;
3. Divers.

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et a abordé l'ordre du jour. Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution et la mise en liquidation de la société avec effet à partir de ce jour.

Deuxième résolution

A été nommée liquidateur, co Process, 11, av. de la Gare, Luxembourg.

Le liquidateur prénommé a la mission de réaliser tout l'actif et apurer le passif de la société. Dans l'exercice de sa mission, le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et il peut se référer aux écritures de la société. Le liquidateur pourra sous sa seule responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires. Le liquidateur pourra engager la société en liquidation sous sa seule signature et sans limitation. Il dispose de tous les pouvoirs tels que prévus à l'article 144 de la loi sur les sociétés commerciales, ainsi que de tous les pouvoirs stipulés à l'article 145 de ladite loi, sans avoir besoin d'être préalablement autorisés par l'assemblée générale des associés

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, le président lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: S. PERNET, G. TUCCI, S. CAPUZZO, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 9 avril 2010, LAC/2010/15569: Reçu douze Euros (EUR 12.-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- Pour expédition conforme - Délivrée à la demande de la société prénommée, aux fins de dépôt au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Luxembourg, le 7 May 2010.

Référence de publication: 2010050021/56.

(100063955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2010.

Birgit Börner S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6689 Mertert, 51, route de Wasserbillig.

R.C.S. Luxembourg B 20.196.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2005 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010050148/9.

(100051170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2010.

Fleurentine S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2130 Luxembourg, 23, boulevard Charles Marx.

R.C.S. Luxembourg B 117.606.

L'an deux mille neuf le dix-huit décembre,

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "Fleurentine S. à r.l.", ayant son ancien siège social à Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 117606, constituée suivant acte reçu le 29 juin 2006, publié au Mémorial, Recueil Spécial C numéro 1700 du 12 septembre 2006, et dont les statuts n'ont jamais été modifiés.

L'assemblée est composée de l'associé unique, Monsieur Aldo Commisso, demeurant à Anières (Suisse), ici représentée par Monsieur Axel Rust, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé qui restera ci-annexée, paraphée ne varietur.

Laquelle procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés à responsabilité limitées.

Première résolution:

L'associé unique décide de transférer le siège social au 23, boulevard Charles Marx L-2130 Luxembourg.

Deuxième résolution:

L'associé unique, exerçant les pouvoirs dévolus à l'assemblée, décide la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation volontaire.

Troisième résolution:

L'associé unique, exerçant les pouvoirs dévolus à l'assemblée, décide de nommer liquidateur:

Monsieur Aldo Commisso, gérant d'immeubles, né à Bern, (Suisse), le 20 janvier 1957, demeurant à CH-1247 Anières, 52, Chemin des Avalions, (Suisse). Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la société aux associés, proportionnellement au nombre de leurs actions, en nature ou en numéraire.

Il peut notamment, et sans que l'énumération qui va suivre soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens tant meubles qu'immeubles et tous droits y relatifs; donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions; dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges; céder tous rangs d'inscription; faire tous paiements, même s'ils n'étaient pas de paiements ordinaires d'administration; remettre toutes dettes; transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux; proroger toutes juridictions; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises.

Quatrième résolution:

L'associé unique décide de donner décharge aux membres du Conseil de Gérance de la Société, sauf si la liquidation fait apparaître des fautes dans l'exécution de tâches qui leur incombent pour l'exercice de leur mandat jusqu'à ce jour. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, le mandataire a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: A. RUST, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 21 décembre 2009. Relation: LAC/2009/55529. Reçu douze euros (12.-€)

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2010050294/53.

(100051829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2010.

Distinctive Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 152.850.

—
STATUTS

L'an deux mille dix, le seize avril.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A COMPARU:

Madame Dominique Charlotte F. CRASSAERTS, avocate, née le 22 octobre 1953 à Ougrée, Belgique, demeurant 6 Laie aux Biches, B-1300 Wavre (Belgique);

ici représentée par Monsieur Hubert JANSSEN, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui délivrée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "La Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La société a pour objet toutes opérations se rapportant à la fourniture de tous services, études, recherches, formalités, audit, gestion, défense et conseils en matière de propriété industrielle, marques, dessins et modèles, droits d'auteur, noms de domaine, noms commerciaux et brevets ainsi que tous autres domaines annexes soit création, publicité et marketing.

Elle peut en outre, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, accomplir d'une manière générale toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières, immobilières, financières ou civiles se rattachant directement ou indirectement à son objet social et pouvant en faciliter directement ou indirectement, entièrement ou partiellement, la réalisation.

Elle peut notamment s'intéresser par voie d'association, d'apport, de fusion, de souscription, d'intervention financière ou par tout autre mode, dans toutes sociétés, associations ou entreprises ayant en tout ou en partie, un objet similaire ou connexe au sien ou susceptible d'en favoriser l'extension et le développement ou de constituer pour elle une source de débouchés.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination:
"DISTINCTIVE LUXEMBOURG S.à.r.l."

Art. 5. Le siège social est établi à Strassen.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents Euros) représenté par 125 (cent vingt cinq) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent Euros) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

La société peut racheter ses propres parts sociales. Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

Art. 7. Sans préjudice des prescriptions de l'article 6, le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la seule signature de n'importe quel membre du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2010.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance,
2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice,
3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.
4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, la comparante préqualifiée déclare souscrire les 100 (cent) parts sociales comme suit:

CRASSAERTS Dominique	125 parts sociales
TOTAL:	125 parts sociales

La partie comparante, représentée comme dit, a déclaré que toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents Euros) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

La comparante a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille six cents Euros.

Décision de l'associé unique

1) La Société est administrée par le gérant suivant:

Madame Dominique Charlotte F. CRASSAERTS, avocate, née le 22 octobre 1953 à Ougrée, Belgique, demeurant 6 Laie aux Biches, B-1300 Wavre (Belgique).

2) L'adresse de la Société est fixé à L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: H. JANSSEN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 21 avril 2010. Relation: LAC/2010/17283. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Référence de publication: 2010049998/131.

(100063664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2010.

EMG (Luxembourg) S.A., European Marketing Group (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 16.575.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 7 avril 2010

Création de 2 postes d'administrateurs supplémentaires

L'Assemblée décide de créer deux postes d'administrateur supplémentaires et de nommer à ces fonctions Monsieur Dirk SERBRUYNS, avec adresse professionnelle sise 888 Bijlmerplein, NL-1102 MG Amsterdam, et Monsieur Rik VANDENBERGHE, avec adresse professionnelle sise 52, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

Ces nominations viendront à expiration à l'issue de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2010.

Nominations statutaires

L'Assemblée prend acte de la démission de Monsieur Alain VERVAET de son poste d'administrateur.

A l'unanimité, l'Assemblée ratifie la nomination de M. Hendrikus F.T. FREDERIKS, avec adresse professionnelle sise Bijlmerplein 888, NL-1102 MG Amsterdam, comme nouvel administrateur, en remplacement de Monsieur Alain VERVAET.

L'Assemblée, constatant que les mandats d'administrateur de:

- M. Hendrikus F.T. FREDERIKS avec adresse professionnelle sise 888 Bijmlerplein, NL-1102 MG Amsterdam
- M. Patrick BESELAERE avec adresse professionnelle sise 155, rue Colonel Bourg, B-1140 Bruxelles
- M. Philippe GUSBIN avec adresse professionnelle sise 52, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
- M. Guy DENOTTE avec adresse professionnelle sise 50, route d'Esch, L-1470 Luxembourg

sont arrivés à leur terme, décide de les renouveler pour une nouvelle période d'un an, qui viendra à expiration à l'issue de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2010.

Le Président prend acte de l'acceptation, par les administrateurs, de leur mandat.

D'autre part, l'assemblée renouvelle le mandat du Réviseur d'Entreprises, la société anonyme ERNST & YOUNG, Parc d'Activité Syrdall 7 à L-5365 Munsbach, pour une période d'un an, qui viendra à expiration à l'issue de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2010.

Signatures.

Référence de publication: 2010050432/31.

(100051951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2010.

Huybrechts Keramiek Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9911 Troisvierges, 10, Zone Industrielle In den Allern.

R.C.S. Luxembourg B 99.396.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 23 mars 2010.

Il a été décidé comme suit:

1) Les administrateurs suivants sont démis de leur mandats d'administrateurs à dater de ce jour:

- La société de l'ARGAYON S.A., société anonyme de droit belge, avec siège social à B-1470 Baisy-Thy, Chée de Bruxelles 4A, représentée par Léon CATTELAÏN, né le 29 avril 1933 à Ottignies et demeurant à B-1470 Genappe, rue Verhuist 13 B;

- Christian CATTELAÏN, né le 19 juillet 1963 à Leuven, demeurant à B-1470 Baisy-Thy, Oiseaux 27;

- Yves CATTELAÏN, né le 23 mars 1967 à Leuven, demeurant à B-1470 Baisy-Thy, Chée de Bruxelles 4A.

2) L'Assemblée générale entérine aussi la démission de Monsieur Roger HUYBRECHTS, de son mandat d'Administrateur.

3) Monsieur Kurt HANS, entrepreneur, demeurant à B-4770 Amel, Lierweg 135 A, est nommé en tant qu'administrateur unique, à dater de ce jour.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 1^{er} avril 2010.

Pour "Huybrechts Keramiek Luxembourg S.A."

Société anonyme

FIDUNORD S.à r.l.

61, Gruuss-Strooss

L-9991 WEISWAMPACH

Signature

Référence de publication: 2010050539/28.

(100051864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2010.

Knauf Center Pommerlach S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8287 Kehlen, 6, route d'Olm.

R.C.S. Luxembourg B 98.486.

Extrait des résolutions de l'actionnaire unique de la Société du 26 mars 2010

En date du 26 mars 2010, l'actionnaire unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

de mettre fin au mandat de H.R.T. Révision S.A. en tant que réviseur d'entreprise de la Société avec effet immédiat;

de nommer DELOITTE S.A., une société anonyme ayant son siège social à 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B67895, en tant que réviseur d'entreprise de la Société avec effet au 2 janvier 2009 et à durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2011;

de prendre acte de la démission de Madame Christiane STEEGMANS en tant qu'administrateur de la Société avec effet immédiat;

de nommer Monsieur Johan DE LILLE, né le 12 juin 1962 à Bruges, Belgique, demeurant à 5, Nederokkerzeelsesteenweg, B-3071 Erps-Kwerps, Belgique en tant qu'administrateur de la Société avec effet immédiat et à durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2012;

de renouveler le mandat des personnes suivantes avec effet immédiat et à durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2012:

Monsieur Michel EEKHOUT, président

Monsieur Mark VERLEYE, administrateur

Le conseil d'administration de la Société se compose désormais des personnes suivantes:

Monsieur Michel EEKHOUT

Monsieur Mark VERLEYE

Monsieur Johan DE LILLE

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2010.

KNAUF CENTER POMMERLACH S.A.

Signature

Référence de publication: 2010050532/31.

(100051775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2010.

M.B.S. Buildings SA, Société Anonyme.

Siège social: L-5836 Alzingen, 4, rue Nicolas Wester.

R.C.S. Luxembourg B 122.419.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 13 avril 2010.

Patrick SERRES

Notaire

Référence de publication: 2010050174/12.

(100051908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2010.

Secret Garden S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 7, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 49.985.

Les comptes annuels au 31/12/2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010050225/10.

(100051838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2010.

CA Animation, Société Anonyme.

Siège social: L-7307 Steinsel, 50, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 113.856.

Les comptes annuels au 31 mars 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alexandre Marguet.

Référence de publication: 2010050229/10.

(100051850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2010.
